



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN



NUMÉRO 016



1^{re} SESSION



41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 29 novembre 2011

Président

M. James Bezan

Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 29 novembre 2011

•(0850)

[Traduction]

Le président (M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC)): Bonjour à tous et à toutes. Nous allons poursuivre notre étude sur la capacité opérationnelle.

Nous avons parmi nous aujourd'hui le lieutenant-général Walter Semianiw, commandant du Commandement Canada, du ministère de la Défense nationale.

Général, nous sommes prêts à écouter vos commentaires.

[Français]

Lgén Walter Semianiw (commandant, Commandement Canada, ministère de la Défense nationale): Merci. Bonjour, monsieur le président. Premièrement, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, les membres du comité et vous, de m'offrir l'occasion d'échanger avec vous aujourd'hui.

Je sais que vous avez déjà entendu un certain nombre de représentants du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. J'espère pouvoir faire la lumière sur la disponibilité opérationnelle des Forces canadiennes, sur les opérations intérieures et continentales et sur le rôle joué par le Commandement Canada.

[Traduction]

Permettez-moi de commencer par quelques mots sur les responsabilités du Commandement Canada. Au sein du Canada, de l'Amérique du Nord et de l'hémisphère occidental, le mandat du Commandement Canada est de protéger le pays contre les menaces et les risques et, lorsqu'on le lui demande, de prêter main-forte aux autorités civiles pour renforcer la sécurité, la sûreté et la stabilité des Canadiens partout et à tout moment au Canada.

Sur les six missions de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord* mentionnées par des témoins préalables, le Commandement Canada assure un rôle dirigeant dans quatre d'entre elles: mener des opérations nationales et continentales quotidiennement, appuyer les grandes activités internationales organisées au Canada, réagir face aux attentats terroristes d'importance majeure et appuyer les autorités civiles au cours des crises nationales comme les catastrophes naturelles.

En 2010 seulement, le Commandement Canada a dû remplir trois de ces quatre missions simultanément. Nous avons prêté main-forte aux opérations de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada lors des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver, nous avons aidé à rétablir les infrastructures endommagées à Terre-Neuve après le passage de l'ouragan Igor et nous avons mené nos opérations quotidiennes courantes, notamment les patrouilles maritimes d'affirmation de la souveraineté.

Le mandat de Commandement Canada consiste à surveiller les opérations courantes et d'urgence au Canada et dans la partie continentale de l'Amérique du Nord. La connaissance de la situation et une planification judicieuse sont des aspects essentiels du succès

des opérations d'urgence. Avec le concours de partenaires fédéraux comme Sécurité publique Canada, le Commandement Canada prépare des plans d'urgence pour une intervention pangouvernementale face à tout un éventail de scénarios, depuis une éventuelle pandémie de grippe jusqu'à un séisme de grande magnitude. De fait, le Commandement Canada est l'entité militaire chargée de venir en aide aux autorités civiles en cas de crise ou d'urgence.

Dans le cadre de ces responsabilités, le Commandement Canada siège au sein du Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations de sécurité nationale. Ce comité se réunit chaque semaine et compte des représentants clés des organes opérationnels de la sécurité et du renseignement. Il est chargé d'assurer la coordination de l'approche fédérale sur les questions de sécurité.

Le Comité des sous-ministres adjoints sur la gestion des urgences, que le Commandement Canada copréside avec Sécurité publique Canada, se réunit toutes les six semaines avec des représentants de haut niveau de 36 ministères et organismes gouvernementaux pour discuter des priorités et des difficultés de la gestion des urgences et pour améliorer la connaissance de la situation des dangers ou des problèmes en cours.

Ces comités ne sont qu'un exemple de la façon dont le commandement fonctionne dans le cadre d'un système intégré qui compte sur les mandats et l'expertise de ministères de l'ensemble du gouvernement canadien pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

Le Commandement Canada est également chargé des relations bilatérales avec ses homologues au sud de la frontière, aussi bien le Commandement Nord que le Commandement Sud des États-Unis. De plus, nous collaborons de près avec le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, ou NORAD, organisation militaire binationale Canada-États-Unis chargée de la surveillance et de la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord.

[Français]

Dans le cadre de ses activités, le Commandement Canada est responsable des patrouilles de surveillance et de souveraineté, des opérations de recherche et de sauvetage aériennes et maritimes, de l'aide aux autorités civiles en cas de catastrophe ou d'autres urgences, du soutien aux organismes de maintien de l'ordre et du soutien aux grands événements publics.

[Traduction]

Quel que soit le jour, les Forces canadiennes ont 10 000 hommes et femmes en alerte, ce qui permet au Commandement Canada d'être prêt à défendre la souveraineté du Canada, à venir en aide aux Canadiens dans le besoin ou à se porter au secours de nos voisins du sud. Pour mieux situer l'ampleur de nos activités nationales, la zone d'opérations canadienne couvre une superficie de près de 10 millions de kilomètres carrés, soit deux fois la taille de l'Europe.

Maintenant que vous savez en quoi consiste notre mandat, permettez-moi de vous expliquer comment nous le remplissons.

Le Commandement Canada est ce que l'on appelle l'utilisateur d'une force. Comme vous l'a déjà mentionné le général Natynczyk, en tant qu'utilisateur d'une force, le Commandement Canada déploie des biens militaires construits et entretenus par ce que nous appelons les responsables de la mise sur pied d'une force — la Marine royale du Canada, l'Aviation royale du Canada et l'Armée de terre canadienne. Ces responsables de la mise sur pied d'une force nous fournissent à la fois les capacités et le personnel que le Commandement Canada regroupe et utilise avant de les renvoyer à leurs organismes respectifs dès qu'une mission est terminée.

Le Commandement Canada surveille continuellement les faits nouveaux qui surviennent à travers le pays et le continent et se tient prêt à déployer les Forces canadiennes là et quand cela s'avère nécessaire. Les équipes d'intervention intermédiaire maritimes, terrestres et aériennes situées dans toutes les régions du pays sont prêtes à se déployer dans un court délai, et des milliers de soldats de la force régulière et de la force de réserve peuvent rapidement être mobilisés selon les besoins. Avec 10 organisations subalternes régionales, le Commandement Canada est structuré de manière à assurer la coordination efficace et en temps opportun des opérations nationales et continentales.

Les biens les plus essentiels du Commandement Canada sont ce que j'appelle les joyaux de la Couronne — ces six forces opérationnelles interarmées régionales disséminées à travers le pays. Les forces opérationnelles interarmées régionales assument toutes des responsabilités régionales au chapitre des opérations nationales et collaborent de près avec les autorités provinciales et territoriales. Elles sont situées à Halifax, Québec, Toronto, Yellowknife, Edmonton et sur la côte Ouest, à Victoria. Ces six quartiers généraux relèvent du Commandement Canada au quotidien. Ils nous indiquent la situation régionale dans leur sphère de responsabilité et tiennent le commandement au courant de la situation.

Les commandants des six FOI sont responsables de la planification militaire et des interventions dans leurs sphères géographiques de responsabilité durant les urgences, en collaborant de près avec les partenaires du fédéral, des provinces et des territoires et des municipalités. Les commandants des forces opérationnelles interarmées régionales peuvent recruter toutes les ressources disponibles des Forces canadiennes dans leur région, que ce soit le Pacifique, l'ouest, le centre, l'est, l'Atlantique et le nord. Les commandants mènent des opérations selon les ordres reçus du Commandement Canada, notamment en apportant leur soutien à la Gendarmerie royale du Canada, aux patrouilles de Pêches et Océans Canada, en prévenant les avalanches à l'appui de Parcs Canada, et en effectuant des patrouilles de souveraineté pour le compte du gouvernement fédéral. Au cas où une force opérationnelle interarmées régionale aurait besoin de ressources complémentaires pour s'acquitter d'une mission, elle s'adresse alors au quartier général du Commandement Canada qui met à sa disposition des capacités supplémentaires.

Les secteurs de la force terrestre — c'est-à-dire l'ouest, le centre, l'est et l'Atlantique — ont tous à leur disposition une unité d'intervention immédiate de 350 personnes, que nous appelons UII. Ces unités peuvent être déployées en l'espace de 24 heures, l'équipe de reconnaissance initiale étant prête à se déployer en à peine 8 heures partout à travers le Canada. Trois régions de recherche et sauvetage maintiennent en alerte 24 heures sur 24 des aéronefs et des équipages de recherche et sauvetage. Leurs centres conjoints de coordination des opérations de sauvetage sont situés à

Victoria, Trenton et Halifax. Ce sont eux qui coordonnent les interventions aériennes et maritimes.

Deux commandants de la composante maritime à Victoria et Halifax et un commandant de l'élément air de la force interarmées coimplantés à Winnipeg, mettent à la disposition du Commandement Canada un potentiel maritime et aérien.

La Marine royale du Canada est chargée de préparer des navires de garde pour la côte Est et la côte Ouest. Ces navires doivent être en mesure d'appareiller afin d'intervenir en cas de situation d'urgence à l'intérieur des eaux canadiennes en l'espace de huit heures. Nous laissons à nos collègues de la Marine royale du Canada et de l'Aviation royale du Canada le soin de s'occuper respectivement de leurs capacités.

Les effectifs nationaux et régionaux du Commandement Canada se chiffrent à plus de 300 soldats qui sont épaulés par des milliers de soldats de la Marine, de l'Armée de l'air, de l'Armée de terre et des forces des opérations spéciales prêts à être déployés là et quand on en a besoin. En cas de crise grave, tout le personnel disponible des Forces canadiennes, dont plus de 20 000 réservistes, en poste à travers le pays, peuvent venir renforcer les ressources du Commandement Canada, comme ont pu le constater les membres de ce comité au cours des six derniers mois avec les inondations et la lutte contre les incendies.

Mais que signifie tout cela? Tout simplement que le Commandement Canada est toujours prêt. Comme nous avons l'habitude de le dire au Commandement Canada, le match à domicile — la défense du Canada — est une mission qui ne peut pas échouer. Elle n'est pas discrétionnaire. Grâce aux ressources fournies par la marine, l'armée de l'air et l'armée de terre, nous pouvons donner l'assurance aux membres de ce comité, que le Commandement Canada continue de remplir avec succès son mandat qui consiste à protéger et à défendre les Canadiens chez eux.

● (0855)

Au cours des six derniers mois, nous avons vu la façon dont les Forces canadiennes peuvent être appelées à se porter au secours des Canadiens. À vrai dire, le Commandement Canada a dû appuyer les efforts du gouvernement lors de trois inondations distinctes dans différentes régions du pays, une au Québec et deux au Manitoba en même temps, en plus de devoir évacuer plus de 3 600 habitants dans sept localités du nord de l'Ontario en raison de la menace des feux de friche. Dans tous les cas, les Forces canadiennes ont obtenu des résultats au sol dans les 24 heures qui ont suivi la demande d'aide émanant soit de la province, soit du territoire.

[Français]

En conclusion, je dois dire que tout au long de sa courte histoire, le Commandement Canada a obtenu des effets stratégiques au pays dans toutes ses opérations, et les résultats ont toujours été positifs. Cela serait impossible sans les membres des Forces canadiennes qui sont toujours prêts, partout au pays, à soutenir nos partenaires civils et à aider les Canadiens dans le besoin.

[Traduction]

Monsieur le président et membres du comité, je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci pour vos remarques préliminaires, général Semianiw.

Permettez-moi de vous dire que dans l'optique du Manitoba, nous apprécions grandement l'aide que les Forces canadiennes nous ont apportée lors des inondations qui ont ravagé la province, y compris ma propre circonscription. Je sais que les habitants des municipalités et de la province sont fort redevables aux Forces canadiennes d'être venues leur prêter main-forte dans cette terrible situation.

Et nous allons passer maintenant à notre première série de questions.

Monsieur Christopherson.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, général. J'ai grand plaisir à vous revoir.

Ma première question, je dois l'avouer est plus de nature personnelle que vraiment stratégique. Néanmoins, à la page 4, vous déclarez:

En fait, le Commandement Canada est l'entité militaire chargée de prêter main-forte aux autorités civiles en cas de crise ou d'urgence.

Dans une vie antérieure, en tant que solliciteur général de l'Ontario responsable de pratiquement toutes les urgences, l'une de mes premières fonctions était d'avoir une réunion avec — et je ne suis pas sûr du titre exact — le commandant des forces armées de l'Ontario. Le but était de s'assurer qu'il y avait une voie d'accès entre le gouvernement provincial et l'armée, au cas où celle-ci serait invitée à prêter main-forte en cas de catastrophe naturelle en général, mais de toute autre situation qui peut survenir à l'échelle intérieure.

En pareil cas, bien entendu, nous ne parlons pas d'interorganisation; il s'agit d'un seul et même gouvernement. Le premier ministre prenait la décision qu'il fallait faire appel à l'armée et le solliciteur général était le vecteur par lequel il fallait passer. Les questions opérationnelles étaient abordées à un niveau décisionnel supérieur entre moi-même et l'homologue avec qui j'avais une rencontre, et bien sûr il y avait alors un transfert et ces décisions étaient prises par les hauts gradés de l'armée.

En l'occurrence, bien entendu, ce n'est pas ce qui se passe. Mais vous faites allusion à d'autres instances civiles et je présume que celles-ci englobent les gouvernements provinciaux, les gouvernements territoriaux, ce qui n'est pas contraire à certaines questions soulevées par le président. Je suis tout simplement curieux: comment cela se passe-t-il dans la réalité? Quelle est l'interface entre l'armée, le ministre et le premier ministre et les autres instances civiles? Comment tout cela fonctionne-t-il? Au cas où quelque chose irait de travers, qu'est-ce qui se met en place sur le plan des communications pour que les instances compétentes se voient investir du pouvoir d'agir comme il faut?

• (0900)

Lgén Walter Semianiw: Merci beaucoup de votre question.

À la base de tout cela, il doit y avoir une requête émanant de la province ou du territoire. En vertu de la structure en vigueur, la requête est ensuite transmise au ministère de la Sécurité publique. Sécurité publique étudie la requête, non seulement dans une optique militaire, mais dans une optique pangouvernementale, afin de déterminer les outils du gouvernement fédéral qui pourront être utilisés dans ce cas.

Pour ce qui est de certaines des tragédies et catastrophes naturelles les plus récentes, lorsqu'on les examine d'un peu plus près, on constate que l'armée n'a pas été la seule à intervenir. Il y avait d'autres éléments du gouvernement du Canada à cet endroit.

La requête est donc transmise au ministère de la Sécurité publique. Sécurité publique se penche sur la question tout en s'entretenant avec les différents partenaires fédéraux. S'il s'agit d'une catastrophe, il faut alors que l'affaire soit confiée au comité que j'ai mentionné, le comité sur la gestion des urgences. Nous nous réunissons rapidement pour parler de la façon dont nous allons nous attaquer à la question.

La requête est alors transmise au ministre de la Sécurité publique. Ce dernier s'adresse à ses collègues du ministère pour solliciter leur appui, et nous allons alors de l'avant pour apporter ce soutien.

À nouveau, cela dépend de la requête adressée par la province ou le territoire, comme dans le cas du Québec. C'est la province qui nous a demandé d'intervenir, et nous nous sommes mis en place en l'espace de 24 heures.

Pour bien saisir les subtilités, il y a deux types d'événements sur lesquels nous devons être parfaitement clairs. S'il s'agit d'une catastrophe naturelle, cela donne des résultats.

Comme vous l'avez mentionné, monsieur le président, c'est une question de soutien, d'aide aux autorités civiles lorsque l'armée peut devoir intervenir et assurer l'application de la loi, il y a la possibilité — et pas seulement la possibilité, mais la réalité — que le solliciteur général s'adresse directement au ministre de la Défense nationale et lui demande ce type de soutien.

Tous les différents processus et tous les différents mécanismes sont en place pour s'assurer que si une province ou un territoire fait appel à notre aide, il ou elle l'obtiendra immédiatement.

M. David Christopherson: Très bien. Merci beaucoup.

Pour passer à autre chose, le dossier des opérations de recherche et sauvetage revêt toujours beaucoup d'importance pour les Canadiens, pour des raisons qui se passent d'explications. Possédant l'un des plus grands littoraux du monde, je crois, il ne semble jamais y avoir suffisamment de ressources, et il y a toujours la thèse politique selon laquelle il s'agit d'une situation de crise ou tout bonnement d'un autre secteur qui doit faire l'objet d'un financement suffisant en raison des pressions qui s'exercent, mais pas forcément de la présence d'une crise. Dites-moi ce que vous pensez de notre état de préparation pour les opérations de recherche et sauvetage, surtout face à l'avenir, où l'on risque de voir les ressources se raréfier encore plus. À mon avis, notre potentiel de recherche et sauvetage doit demeurer au moins au même niveau, sinon à un niveau supérieur.

Lgén Walter Semianiw: Merci de votre question.

En premier lieu, pour mieux situer la question, le ministre responsable des opérations maritimes et aériennes de recherche et sauvetage est le ministre de la Défense nationale. Lorsqu'il s'agit de recherches au sol, c'est alors la responsabilité de la GRC. Tel est le cadre général.

Deuxièmement, là où sont situés nos biens dépend dans une large mesure des données. Ce que j'ai apporté avec moi et ce que je suis prêt à remettre au comité, ce sont des incidents SAR survenus à proximité des régions SAR du Canada depuis 10 ans. Nous pouvons examiner ces données pour déterminer là où ces événements se produisent sans doute et quand ils se produisent, afin d'être sûr que les biens de recherche et sauvetage sont situés dans les bonnes régions. Vous constaterez très vite — et à nouveau je suis plus que prêt à fournir ces données au comité — qu'ils sont tous situés là où des incidents sont survenus depuis 10 ans. Lorsque vous examinez la question des opérations de recherche et sauvetage, elle se situe en tête de liste des priorités du ministère et des Forces canadiennes. Je reçois des mises à jour chaque jour et même chaque heure au sujet des opérations de recherche et sauvetage, de ce qui se passe le long de chaque côte et dans tous les lieux qui relèvent de notre mandat.

J'ignore pour l'instant si les ressources qui nous sont attribuées vont se raréfier. Personne ne m'a dit si moins de ressources allaient être consacrées aux opérations de recherche et sauvetage au cours des mois à venir. Manifestement, si vous examinez les responsabilités et le mandat, le tout reste une priorité élevée.

● (0905)

M. David Christopherson: Merci, beaucoup, général, pour ces réponses détaillées. Je vous en suis reconnaissant.

Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Gallant, je vous cède la parole.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président et merci à notre témoin.

Dans quelle mesure le potentiel SAR du Canada dans le Grand Nord a-t-il une incidence sur la souveraineté dans l'Arctique?

Lgén Walter Semianiw: Je vous remercie beaucoup de cette question.

Je demande au comité de se pencher sur le mot « souveraineté ». La souveraineté peut se manifester de bien des façons différentes. C'est une question dont je m'occupe au quotidien. L'armée n'est qu'une façon d'affirmer la souveraineté. Une autre réside dans les opérations de recherche et sauvetage, car manifestement, ce que vous dites publiquement, c'est qu'il s'agit de votre territoire et que vous êtes prêt à le défendre coûte que coûte. Lorsqu'il s'agit d'opérations de recherche et sauvetage dans le Nord, nous débloquons les biens et les capacités nécessaires, en fonction des incidents — et comme vous le voyez ici, la plupart de ces incidents ont lieu à l'extrême Est du Grand Nord, afin de nous assurer que nous préservons et que nous protégeons notre souveraineté.

Mme Cheryl Gallant: Merci.

Quel impact un navire pourvu d'une radiobalise de détresse a-t-il sur le délai de sauvetage?

Lgén Walter Semianiw: Si vous examinez l'intégralité du cadre de recherche et sauvetage, vous constatez que le mot « recherche » devient plus petit depuis l'adjonction d'un plus grand nombre de balises. Dans bien des cas, si vous avez une radiobalise, très peu de recherches sont nécessaires pour retrouver une personne. Nous savons en effet le lieu où cela s'est produit.

Dans l'optique du traitement, une fois qu'une radiobalise maritime ou aérienne est déclenchée, le signal est immédiatement transmis à un centre, et un certain nombre d'organismes différents amorcent leur intervention. Si tout le monde était équipé d'une radiobalise, l'intervention serait encore plus rapide. Vous verrez que dans certains cas, personne n'est tenu d'avoir une radiobalise pour se

rendre dans le Nord; la question est laissée à la discrétion de chacun. Selon moi, j'encourage quiconque se rend dans le Nord à se doter une radiobalise, ce qui facilitera grandement les choses pour tout le monde.

Mme Cheryl Gallant: La semaine dernière, le secrétaire d'État de Norvège nous a déclaré que les F-35 étaient nécessaires pour la surveillance du Grand Nord, et que la Russie avait décidé d'augmenter son budget de défense de 60 p. 100 pour mettre sur pied une force dans l'Arctique. Il a également affirmé que la coopération de l'OTAN était nécessaire pour affirmer la souveraineté de nos pays respectifs dans l'Arctique. Du point de vue du Commandement Canada, dans quelle mesure l'Alliance profite-t-elle de notre capacité à conserver notre souveraineté dans l'Arctique?

Lgén Walter Semianiw: Lorsque vous examinez la souveraineté du Canada dans l'Arctique, il s'agit clairement de souveraineté dans l'Arctique, et nous avons recours à tous les moyens dont nous disposons pour affirmer cela dans le Nord. Le gouvernement du Canada a une stratégie pour l'Arctique qui repose sur quatre piliers. L'un traite de souveraineté et les autres de développement économique et de gouvernance. Nous avançons très vite.

Tandis que le comité se penche sur le Nord, je vous fais part d'une remarque qui m'a quelque peu frappé, en tant que personne qui s'est rendue dans le Nord. Quelqu'un dans le Grand Nord m'a dit jadis de ne jamais oublier qu'une empreinte dans le Nord dure pendant 40 ans. Qu'est-ce que cela signifie? Tout simplement qu'avant de faire quoi que ce soit dans le Nord, réfléchissez-y bien, car cela aura des ramifications à long terme.

Manifestement, tandis que nous nous apprêtons à renforcer nos capacités dans le Nord en collaborant avec nos autres partenaires... Nous collaborons par exemple aux opérations de recherche et sauvetage. Le Conseil de l'Arctique s'est réuni au mois de mai dernier, et le Canada s'est porté volontaire pour tenir le premier exercice simulé de recherche et sauvetage du Conseil de l'Arctique, ce que nous avons fait. Nous nous sommes rendus à Whitehorse à cette occasion, où les huit différents pays du Conseil de l'Arctique ont envoyé des délégations, où nous avons parlé de la meilleure façon de collaborer les uns avec les autres et de nous entraider pour les opérations de recherche et sauvetage dans l'Arctique, dans le Grand Nord. Voilà un exemple d'un forum ou d'un organe qui collabore au dossier des opérations de recherche et sauvetage pour s'assurer que nous obtenons de meilleurs résultats aujourd'hui et que nous savons où nous devons nous améliorer.

● (0910)

Mme Cheryl Gallant: Ma question porte expressément sur la défense nationale et nos partenaires de l'Alliance par l'entremise de l'OTAN. Pensez-vous que cela présente des avantages directs ou sommes-nous capables de patrouiller nos eaux seuls?

Lgén Walter Semianiw: Nous pouvons fort bien patrouiller nos eaux. Si vous examinez le Nord, et le comité a tout intérêt à étudier la géographie de cette partie du pays, manifestement, lorsque nous employons l'expression « patrouiller nos eaux », nous le faisons déjà. La Garde côtière canadienne est dans le Nord, de sorte que nous patrouillons nos eaux et que nous affirmons notre souveraineté chaque jour par l'entremise de la Garde côtière. La Marine royale du Canada est aux côtés de la Garde côtière, et elle lui apporte son soutien tout au long de l'année. Grâce à l'entrée en service du nouveau navire de patrouille extracôtier de l'Arctique, cela ne fera que renforcer notre capacité d'être mieux en mesure de patrouiller dans le Nord.

Mme Cheryl Gallant: Par le passé, nous avons mis sur pied un régime spécial expressément pour réagir à une menace de la Russie durant la Guerre froide. Y a-t-il un régiment équivalent prêt à être déployé, compte tenu du fait que la Russie a décidé de renforcer sa propre armée en augmentant de 60 p. 100 son budget de défense?

Lgén Walter Semianiw: Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, nous avons ces entités que l'on appelle des unités d'intervention immédiate — 350 soldats qui peuvent être déployés très rapidement. Nous pouvons les déployer dans le Nord extrêmement vite. Par exemple, depuis que nous avons des C-17 dans l'inventaire des Forces canadiennes, nous pouvons déployer des forces dans le Nord jusqu'à Resolute en l'espace de quatre ou cinq heures.

Nous avons les forces que nous pouvons déployer dans le Nord, compte tenu du renforcement de notre capacité relative aux mouvements aériens pour être en mesure d'affirmer notre souveraineté quand cela est nécessaire, sans oublier ce qui a été annoncé. Il y a également, à travers le Canada, des groupes-compagnies d'intervention dans l'Arctique. Il y a des organisations de réserve qui procurent ces intervenants de deuxième rang qui sont axés sur la formation, le travail et l'expertise du Nord. On peut les faire venir à titre de renforts supplémentaires pour tout problème qui survient dans le Nord.

Mme Cheryl Gallant: Quels les rapports entre le Commandement Canada et le NORAD?

Lgén Walter Semianiw: Le commandant du NORAD relève directement du Chef d'état-major de la Défense, au même titre que le Commandement Canada et que le commandant de la COMFEC. Nous relevons tous trois du Chef d'état-major de la Défense. Lorsqu'on examine le NORAD, on constate qu'il compte un grand nombre de Canadiens. Quotidiennement, nos deux effectifs entretiennent un dialogue. Nous avons des discussions suivies entre nos états-majors. Nous menons des pourparlers trilatéraux avec tous les commandants.

Il m'arrive souvent de voir le commandant du NORAD. Par exemple, au cours des quatre derniers mois, je l'ai rencontré à au moins quatre ou cinq reprises. Nous avons été en mesure de discuter de divers éléments; nous avons un dialogue franc et ouvert. Je lui parle et il me parle quand nous en avons besoin. Il s'agit d'un dialogue très franc: les états-majors se parlent, nous avons des discussions au niveau du personnel, nous collaborons ensemble en vertu d'une approche intégrée.

Le président: Je vous remercie. Et à propos de votre remarque sur une empreinte qui dure 40 ans dans l'Arctique, je suis allé à Churchill, où se trouvait l'ancienne base des Forces, et les traces laissées dans la toundra dans les années 1950 et 1960 sont encore visibles de nos jours.

Monsieur McKay, je vous cède la parole.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Merci, monsieur le président.

L'an dernier, je me suis retrouvé à Greenwood et ai effectué des sorties en hélicoptère. Nous étions là dans un Hercules, et j'ai effectivement participé à une mission de recherche et sauvetage, ce qui était tout à fait imprévu de notre part. J'ai été abasourdi de constater la superficie de territoire qui doit être couverte depuis Greenwood et depuis St. John's. C'est tout bonnement incroyable.

Je voulais parler de la réduction apparente des ressources à St. John's. Je me demandais comment cette réduction des ressources et les limites apparemment imposées à St. John's permettent le

maintien en disponibilité opérationnelle de ce qui, d'après votre plan, semble être le secteur le plus concentré d'opérations de recherche et sauvetage. Je me demande si vous pouvez répondre à ma question.

● (0915)

Lgén Walter Semianiw: Monsieur le président, j'aimerais obtenir un éclaircissement.

Lorsque vous parlez de la réduction des ressources à St. John's, de quelle réduction parlez-vous?

L'hon. John McKay: Je veux parler des limites imposées au délai d'intervention.

Lgén Walter Semianiw: La réduction renvoie en fait à la question de la Garde côtière qui prend soin de ses centres. C'est une question qu'il vous faudra poser à la Garde côtière.

Mais pour revenir à la question, je vous répondrai ce que nous avons déjà mentionné ici plus tôt, tandis que nous avançons dans le temps, nous constatons que nous pouvons nous rendre là où nous le devons beaucoup plus vite, grâce au fait que de plus en plus de navires et de véhicules sont équipés de radiobalises. Nous sommes donc confiants que peu importe où nous nous trouvons, nous pouvons apporter le soutien nécessaire.

Dans l'optique de la réduction des ressources des Forces canadiennes, comme je l'ai dit, je ne suis au courant d'aucune réduction lorsqu'il s'agit des opérations de recherche et sauvetage, en tout cas pas de réduction des ressources. On nous a donné l'ordre de continuer à apporter ce soutien aux Canadiens à l'avenir.

L'hon. John McKay: Merci de cet éclaircissement.

L'ouverture de l'Arctique met le gouvernement face à un véritable dilemme. Vous dites à raison que tout impact dans le Nord est durable. Et pourtant, nous tenons à affirmer notre souveraineté. Nous voulons également affirmer notre capacité à nous défendre. Nous voulons aussi confirmer notre capacité à mener des opérations de recherche et sauvetage. Lorsqu'on examine le littoral, en particulier la côte Est, mais aussi la côte Ouest, il me semble que l'utilité des drones devient un peu plus manifeste.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'utilité des drones.

Lgén Walter Semianiw: Premièrement, pour un peu mieux situer les choses, si vous examinez la totalité du spectre de ce que nous devons faire, celui-ci va de la sécurité et de la sûreté à la défense.

La majeure partie de nos efforts sont aujourd'hui concentrés sur la sécurité, ce qui permet d'appuyer d'autres ministères et organismes gouvernementaux, peu importe qu'il s'agisse d'un déversement d'hydrocarbures ou de quelque chose du même genre. Par exemple, lors de l'opération Nanook, en 2010, nous avons travaillé avec la Garde côtière sur le scénario axé sur les déversements d'hydrocarbures. Il y a quantité de scénarios différents qui peuvent se produire dans le Grand Nord. C'est précisément ce que nous essayons de faire, offrir le même appui dans le nord que celui que nous offrons dans le sud.

Lorsqu'on parle des drones, une façon de mieux connaître la situation est d'étudier les avions sans pilote ou les drones. Nous nous sommes effectivement munis d'un drone lors de la dernière opération Nanook, l'opération Nanook 12. Nous avons donc emporté un drone et j'étais là. À vrai dire, j'ai assisté à son lancement. On s'en est servi comme d'un appareil de reconnaissance — reconnaissance des icebergs, reconnaissance de certains secteurs. Nous avons constaté qu'il était fort utile et bénéfique pour ce que nous devons faire. Compte tenu de l'immensité du Nord, qui d'après certains, couvre 40 p. 100 du territoire du Canada, une bonne part de ce territoire est presque entièrement vierge.

C'est pourquoi les drones, les UAV, peuvent fort bien répondre à nos différents besoins. C'est quelque chose que nous allons examiner au fur et à mesure que nous avançons, un potentiel qui pourrait sans doute mieux nous appuyer dans le Nord.

Lorsqu'on examine le problème des UAV, la difficulté, dirais-je au comité, est que certains règlements et lois obligent à utiliser les UAV dans un contexte civil. C'est ainsi que si on les utilise dans les limites d'une ville, il y a des lois parfaitement limpides qu'il faut absolument respecter. Il faut qu'il en soit de même dans le Nord. Mais compte tenu de la très faible densité de population, ces appareils présentent des avantages indéniables dans le Nord, comme nous l'avons vu à...

L'hon. John McKay: Par simple curiosité, quelles sont les contraintes juridiques qui s'appliquent à l'utilité des drones?

Lgén Walter Semianiw: La contrainte juridique a trait à la collecte de renseignements qui peuvent avoir été utilisés dans le cas d'un crime. C'est pourquoi nous collaborons avec la GRC pour nous assurer qu'en agissant ainsi, nous ne cherchons pas à recueillir ce genre de renseignement, ce qui est le cas, mais si par un hasard quelconque, nous tombons dessus, nous avons les bons instruments en place pour être en mesure d'acheminer ces renseignements là où ils doivent aller.

L'hon. John McKay: Vous vous souciez de la durabilité d'une empreinte, mais vous vous souciez également de la nécessité non seulement d'opérations de surveillance, mais aussi de connaissance de la situation, etc. Plus il y a de bateaux et de navires qui commencent à se rendre dans la région, plus nombreux vous serez à vous y retrouver, cela est inévitable.

À quoi pense l'armée lorsqu'elle songe vraiment à rouvrir une base modifiée ou à collaborer avec d'autres autorités pour renforcer sa présence dans la région? Il me semble que vous êtes très loin au nord de St. John's. St. John's est à des lieues de l'île de Baffin.

• (0920)

Lgén Walter Semianiw: À nouveau pour mieux situer les choses, je dirais en premier lieu que nous avons un quartier général à Yellowknife. C'est l'une des forces opérationnelles interarmées régionales placées sous le commandement d'un général qui assume la responsabilité de ce vaste secteur et qui est chargé d'entretenir de bonnes relations fructueuses avec ses homologues territoriaux du Grand Nord. Le ministère de la Sécurité publique a lui aussi des bureaux à Yellowknife, de sorte qu'il y a véritablement un cadre en place, avec la GRC et d'autres.

Grâce à cela, depuis un certain nombre d'années, nous avons mis sur pied un détachement à Whitehorse et un détachement à Iqaluit pour nouer des relations encore plus étroites. Comme vous le savez peut-être, le gouvernement a annoncé que nous allions bâtir un centre d'entraînement dans l'Arctique à Resolute Bay, et les choses avancent. Nous l'avons effectivement utilisé l'été dernier dans le cadre de l'opération Nanook. Resolute Bay est situé dans l'extrême nord. Si vous cherchez Resolute Bay sur une carte, vous constaterez

que c'est la deuxième communauté la plus septentrionale du monde, la plus septentrionale étant Grise Fiord.

Nous sommes déjà dans l'extrême nord. Nous sommes là tout au long de ces périodes occupées, à l'instar du gouvernement. Il n'y a pas que l'armée. Si vous vous rendez à Resolute, RNCan et d'autres ministères et organismes fédéraux sont là et prêts à agir. Nous ne sommes qu'un parmi tant d'autres. Nous faisons effectivement construire ce centre. Celui-ci devrait être achevé d'ici la fin de cette année. Il aura et a déjà partiellement la capacité d'accueillir entre 200 et 300 soldats avec des équipements de communications. Si vous examinez la piste d'atterrissage de l'aéroport de Resolute, vous constaterez qu'elle peut accueillir des C-17 — nous en avons accueillis l'an dernier — des Hercules, des modèles J et des hélicoptères que nous avons fait venir dans le Nord. Nous avons déjà ce pôle, ce pôle à l'extrême nord, conçu et prêt à servir en cas de besoin dans le cadre de n'importe quel scénario.

Comme nous l'avons constaté l'an dernier, nous étions là durant l'incident tragique de l'écrasement à Resolute, à nouveau parce que nous nous entraînions à ce moment-là.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à une autre période de questions de cinq minutes, avec M. Opitz.

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, général, je suis bien content de vous revoir. Bienvenue.

Général, pouvez-vous me citer certaines des circonstances qui ont abouti à la création du Commandement Canada? Dans le fond, pourquoi a-t-on jugé qu'il était important d'avoir une structure de commandement centralisée?

Lgén Walter Semianiw: Je commencerai par répondre à la deuxième partie de votre question.

Comme nous le constatons au Commandement Canada — et je crois que cela souligne fort bien l'objet de la question — nous avons des hommes et des femmes en uniforme, qui viennent travailler chaque jour, pas seulement à Ottawa, mais dans tout le pays dans les quartiers généraux régionaux, avec un seul objectif en tête: le Canada. L'idée est peut-être qu'il était temps que l'armée ait une organisation axée sur les opérations intérieures, sur le Canada, sur l'apport d'un soutien efficace à tous les civils dans différents ministères fédéraux, territoriaux et provinciaux à travers le Canada, et prête à être là en cas de besoin, compte tenu de la nature évolutive de ce qui s'est passé après le 11 septembre et dans les différentes régions. Le regroupement de tout ce monde s'est avéré très efficace. À nouveau, comme je l'ai déjà dit, nous avons des personnes qui viennent au travail chaque jour pour faire une chose, défendre le Canada.

Par exemple, si je peux me permettre, nous avons des exposés-bilans le matin, qui portent avant toute chose sur la météo au Canada, sur ce qui se passe à travers le Canada du point de vue des incidents civils, des déraillements de train et ainsi de suite, des opérations de recherche et sauvetage, des opérations en cours. Ce qui se passe en ce moment, par exemple, c'est l'opération Palaci au col Rogers. Nous avons là des pièces d'artillerie qui appuient Parcs Canada pour s'assurer que les biens et les services peuvent continuer de franchir le col Rogers, qui facilite la circulation des biens et des services à travers le pays. Le Commandement Canada a été mis sur pied pour cette raison même, pour que le Canada devienne un théâtre, un secteur où les gens viennent travailler chaque jour et se concentrent sur le pays, de sorte que quand l'appel sonne, nous arrivons le plus vite possible car nous avons une bonne connaissance de la situation et que nous avons des plans d'urgence qui sont prêts à entrer en action.

M. Ted Opitz: Merci.

Si nous nous concentrons une seconde sur les réservistes, quel est leur niveau d'intégration? Nous avons parlé de la tempête de verglas, des inondations et ainsi de suite. J'aimerais que vous nous parliez un peu plus longuement de l'intégration des réservistes, en tenant compte en particulier des leçons tirées des déploiements en Afghanistan, et de la mesure dans laquelle les soldats de la force régulière et les réservistes sont alignés et comment ils s'imbriquent dans les plans d'aujourd'hui et dans votre plan d'avenir.

Lgén Walter Semianiw: Voilà une observation intéressante. Ce que nous constatons chez nos hommes et femmes en uniforme, c'est que lorsqu'ils sont au Canada à soutenir les opérations intérieures, leur moral est excellent, tout comme il l'est dans le cadre d'une mission à l'étranger, mais ils sont ravis d'appuyer des Canadiens. Cela leur plaît énormément.

En particulier, si j'examine l'ouragan Igor, lorsque l'armée a dû prêter main-forte à Terre-Neuve-et-Labrador durant la plus récente tragédie survenue là-bas l'an dernier, bon nombre des éléments de l'organisation provenaient des réserves, de sorte que nous avons pu très vite mobiliser et faire venir des réservistes dans ces secteurs, dans une large mesure parce qu'ils étaient déjà là. Mais le fait d'avoir des réservistes dans l'ensemble du pays — ou comme de nombreuses personnes ont tendance à le qualifier, l'empreinte des Forces canadiennes — cela nous permet de transporter très rapidement des hommes et des femmes en uniforme au sol, là où nous en avons besoin. L'ouragan Igor à Terre-Neuve-et-Labrador illustre cela on ne peut mieux.

Un autre exemple est celui du Manitoba au cours des plus récentes inondations, où nous avons fait venir une compagnie de réserve très vite pour prendre en main la situation. Nous avons également des groupes-compagnies d'intervention nationale. Il s'agit de compagnies de réserve qui sont prêtes à partir pour prendre part à n'importe quel type d'opération. Tout cela fait partie d'un cadre auquel nous pouvons faire appel, s'il y a lieu, comme nous l'avons vu lors de l'opération Igor ou durant tout l'été et au printemps au Manitoba lors des inondations.

• (0925)

M. Ted Opitz: Fort bien.

Je tiens tout particulièrement à préserver l'éducation militaire dans toutes sortes d'établissements. Vous veniez tout juste de quitter le CFC lorsque j'y suis arrivé en tant que planificateur. À votre avis, étant donné que vous avez suivi la doctrine-cadre, la doctrine canadienne sur la façon de faire la guerre et le cours des officiers généraux de l'OTAN, et que bien entendu vous êtes diplômé du CFC

et également commandant du CFC, quel impact cela a-t-il eu sur votre capacité de faire ce que vous faites aujourd'hui et ce que vous avez fait par le passé? Et comment considérez-vous l'avenir de l'éducation militaire sur le plan du perfectionnement de gens comme vous-même et d'autres officiers chargés d'assumer des rôles particuliers?

Lgén Walter Semianiw: En premier lieu, je parlerai de la vigueur du système de formation et d'éducation militaires, dont l'objectif est de produire des hommes et des femmes en uniforme qui, au final, peuvent réfléchir à pied levé. C'est pourquoi nous enregistrons de tels progrès. Si nous avons fait de tels progrès, c'est manifestement que l'éducation est devenue fort importante. Pourquoi? Parce que grâce à l'éducation, nous pouvons mobiliser nos hommes et nos femmes en uniforme, comme nous l'avons constaté en Afghanistan, les mettre dans les situations les plus complexes et les plus ardues, et ils arrivent à trouver des solutions probantes.

Voilà qui m'amène au deuxième élément, qui consiste à collaborer avec d'autres ministères fédéraux, d'autres ministères pangouvernementaux, ce que nous appelons dans certains cas une approche combinée ou pangouvernementale. Au Canada, cela revêt une grande importance. L'éducation et l'entraînement concernent une bonne part de cela, comment travailler, qui sont les différents partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, comment collaborer ensemble, de quoi avons-nous besoin pour collaborer? Par exemple, il y a un cours qui est dispensé chaque printemps au Collège des Forces canadiennes auquel nous faisons participer toutes sortes de personnes différentes provenant des ministères et organismes fédéraux et des provinces et territoires pendant deux semaines pour justement traiter de ces types de questions. Par ailleurs, lors de l'entraînement, nous invitons des représentants de différents ministères et organismes fédéraux dans les provinces et de différentes organisations, qu'il s'agisse de la PPO et d'autres entités, à se joindre à nous.

Cela prouve également que la formation est axée en partie sur la question de l'approche pangouvernementale, question que j'aimerais adresser au comité, étant donné que cela sera de plus en plus exigé à l'avenir. Pourquoi? Il n'existe pas un seul ministère, un organisme fédéral, un organisme territorial-provincial ou un organisme municipal qui possède tous les pouvoirs, les mandats ou les capacités de traiter de l'une quelconque de ces questions. Ils doivent tous collaborer entre eux dans le cadre d'un effort coordonné et concerté, et rapidement, pour être en mesure de le faire.

Ce qui nous aide à l'échelon fédéral, c'est le comité des sous-ministres adjoints sur la gestion des urgences, qui se réunit pour être en mesure de discuter de ces questions. Il les examine, et s'interroge sur ce qui se passe. Par exemple, avant les inondations au Manitoba, nous avons déjà consulté 36 organismes et ministères différents pour parler de ce phénomène imminent, les inondations. Qu'allons-nous faire? Dans quelle mesure sommes-nous préparés? Nous avons donc parlé en long et en large de ce que nous devons faire en pareil cas. Nous avons beaucoup parlé d'éducation, et de ce qui donnera des résultats concluants avec les ministères pangouvernementaux et avec d'autres ministères gouvernementaux à l'avenir.

Le président: Monsieur Kellway.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci général d'être venu nous parler aujourd'hui. Je suis passionné à l'idée d'en savoir plus long sur le Commandement Canada.

Jusqu'ici, les questions des autres témoins ont vraiment porté sur la projection d'une image de leadership à l'étranger. Au coeur de la question, dans ce contexte de disponibilité opérationnelle, il y a la façon dont vous vous apprêtez ou vous assurez que vous êtes prêt à assumer un rôle aussi mal défini?

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce que vous nous avez dit aujourd'hui, c'est l'ampleur considérable des tâches que doit accomplir le Commandement Canada ici même au Canada. Dans ce contexte, vous avez défini la mission ici même au Canada comme une mission qui ne souffre aucun échec, ce que j'apprécie grandement. C'est une norme absolue. Je ne voudrais d'aucune autre norme. Je me demande comment vous vous assurez ici au Canada qu'il s'agit d'une mission sans échec. Tel est en gros la question. Plus précisément, au sein du commandement militaire, étant donné qu'il s'agit ici d'une mission sans échec, et compte tenu des ressources limitées consacrées à la défense, existe-t-il un moyen d'accorder la priorité à une mission qui ne peut pas échouer ici même au Canada?

• (0930)

Lgén Walter Semianiw: Je vous remercie de la question.

En premier lieu, lorsqu'on examine la question de la disponibilité opérationnelle, on constate qu'il y a deux éléments. Le premier a trait à la connaissance de la situation, savoir ce qui se passe au Canada. Cela traite du besoin d'entretenir des relations avec les provinces, les territoires et les municipalités.

Comme cela a déjà été mentionné ici, nous avons des commandants dans chacun des secteurs géographiques. Ils sont tenus d'entretenir ces relations. Ils se tiennent en rapport étroit avec les provinces, les territoires et les municipalités. Ils transmettent les renseignements vers le haut. Et quels que soient les renseignements que nous ayons, nous les transmettons vers le bas. On a donc un commandement qui a une image opérationnelle commune, ou une connaissance de la situation, de ce qui se passe à travers le pays.

En même temps, pour pouvoir déployer des forces selon les besoins, il faut des forces en alerte. J'ai avec moi un tableau, si le comité souhaite le voir ou l'avoir en sa possession, qui illustre exactement ce que nous sommes prêts à déployer. Nous avons exploré la question dans le discours. Si quelque chose devait se produire, ce que nous avons en disponibilité opérationnelle, par exemple, ce sont les unités d'intervention immédiate, qui sont les hommes et les femmes des forces terrestres, que nous pouvons déployer à travers tout le pays, en cas de besoin. Nous avons des navires le long de chaque côte prêts à intervenir. Nous avons des aéronefs prêts à partir. Comme nous l'avons vu avec les feux de forêt durant tout l'été, nous pouvons déployer les avions là où on en a besoin dès que nous recevons une demande de la province. En l'occurrence, la demande nous a été adressée par l'Ontario.

En premier lieu, nous avons cette connaissance. En deuxième lieu, nous avons les forces en alerte, prêtes à intervenir, ce qui garantit qu'en cas de besoin, en l'espace de 24 heures, nous pouvons déployer ces forces là où on en a besoin à travers le pays, si les provinces et les territoires nous le demandent.

Il y a également la deuxième couche, qui consiste à savoir si c'est bien là que le gouvernement fédéral veut que nous allions. En définitive, le gouvernement fédéral s'adressera aux Forces canadiennes et au ministre pour dire que c'est ce qu'il veut que nous fassions dans le cadre de ce dossier.

À propos de la deuxième question, qui est longuement traitée dans d'autres contextes comme une question de l'un ou l'autre, ce n'est en fait ni l'un ni l'autre. Vous constaterez, si vous étudiez cette question dans l'optique du Commandement Canada, que beaucoup de

ressources sont nécessaires ou utilisées par le Commandement Canada pour accomplir sa mission, lorsque vous examinez les chiffres. L'an dernier, 6 421 soldats ont été déployés dans le cadre de toutes nos opérations, et l'on a inscrit 65 cas à la rubrique des jours de déploiement. Mais dans un contexte plus vaste, c'est un chiffre relativement minime.

Lorsque vous examinez la question, il s'agit dans une large mesure d'une approche pangouvernementale. Par exemple, si quelque chose devait arriver dans le pays, ce sont les municipalités qui seraient les premières à intervenir. Elles fourniraient la capacité. Après cela, la province ou le territoire arriverait sur les lieux et ferait ce qu'il y a lieu de faire. Le gouvernement fédéral pourrait alors déployer d'autres secouristes avant de faire appel à l'armée. Manifestement, lorsque vous analysez les chiffres, ils ne sont pas énormes, et le pourcentage de l'engagement du Commandement Canada n'est pas considérable, ce qui explique que cela n'ait jamais été un débat sur l'un ou l'autre.

Je puis vous affirmer que chaque fois que j'ai demandé ou eu besoin de renforts, ceux-ci m'ont toujours été accordés dans les délais nécessaires. Il ne m'est jamais arrivé que mon équipe ne reçoive pas ce dont elle avait besoin pour prêter main-forte aux Canadiens.

M. Matthew Kellway: Merci beaucoup.

À propos des forces en alerte et prêtes à être déployées, il y a eu certains reportages dans le rapport ministériel sur le rendement qui incitaient à penser que l'Afghanistan avait fait sortir des opérations nationales les grades intermédiaires des forces militaires. Cela affecte-t-il le moins le Commandement Canada?

Lgén Walter Semianiw: Eh bien, je...

Le président: Le temps est écoulé. Général, si vous aviez...

[Français]

Lgén Walter Semianiw: Oui, monsieur le président.

[Traduction]

Je n'ai eu connaissance de ce que vous avez déclaré que lorsque je l'ai lu dans le journal. Ce que je puis vous dire dans l'optique du Commandement Canada, c'est que je n'en ai pas été témoin. Nous avons toujours obtenu les troupes dont nous avons besoin. Même s'il s'agit de personnes d'un grade intermédiaire, elles sont toujours là lorsque nous en avons besoin.

Le président: Merci.

Monsieur Chisu, à vous la parole.

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Et merci beaucoup, général, de votre présentation.

Je crois comprendre que le Commandement Canada mène des opérations en vue de dissuader, d'empêcher, de court-circuiter et de faire échec aux menaces d'agression contre le Canada dans sa sphère de responsabilité, aussi m'arrêterai-je brièvement sur les activités terroristes.

À votre avis, dans quelle mesure le Commandement Canada est-il prêt à intervenir au cas où un attentat terroriste majeur serait commis sur le territoire canadien? Quelle serait la procédure d'intervention, et son niveau de rapidité? Je m'interroge sur la rapidité car comme nous l'avons constaté il y a 10 ans lors des attentats contre les tours jumelles, nos alliés du sud n'étaient absolument pas préparés, et le délai d'intervention de l'armée de l'air a été quelque chose qui ne figurait nulle part dans les livres.

• (0935)

Lgén Walter Semianiw: Lorsqu'on parle de la question du terrorisme au Canada, cela relève manifestement des responsabilités de la Gendarmerie royale du Canada et du ministère de la Sécurité publique qui collaborent entre eux, aussi est-ce une question que vous devez leur poser sur leur état de préparation.

Dans une optique militaire, nous apportons notre soutien en permanence à la Gendarmerie royale du Canada. Il n'y a aucune raison pour que les choses changent; tout ce dont elle a besoin lui sera fourni sur-le-champ dans ce contexte ou ce cadre. Tous ces biens seront réunis et fournis — qu'il s'agisse de navires, d'avions ou de biens terrestres — dans n'importe quel type de soutien.

Lorsqu'on examine ce qu'on attend du Commandement Canada, cela se situe dans un vaste spectre. Il ne s'agit pas simplement de terrorisme. Toutes ces capacités peuvent être utilisées depuis un déversement d'hydrocarbures par exemple jusqu'à n'importe quel autre type d'incident, et nous fournirons le même niveau et le même potentiel dans exactement le même délai d'intervention: nous serons là sur-le-champ.

M. Corneliu Chisu: Dans cette même veine, pour ce qui est des conséquences des guerres non conventionnelles — par exemple les armes biologiques, les armes nucléaires, les bombes artisanales, les guerres cybernétiques — y a-t-il un entraînement spécialisé que dispense le Commandement Canada pour réagir face à ces nouvelles menaces?

Les effets de ces nouveaux types de menaces et du terrorisme ne sont pas les mêmes que ceux d'un incendie ou de quelque chose que vous connaissez dans le temps. Ces effets peuvent être catastrophiques, c'est pourquoi je pense que notre capacité opérationnelle doit être beaucoup plus grande et beaucoup plus rapide.

Lgén Walter Semianiw: Effectivement, lorsque vous examinez les menaces et les risques soulevés, nous sommes profondément engagés lorsqu'il s'agit d'une guerre cybernétique. Le Commandement Canada maintient la surveillance, mais nous ne sommes pas l'organisme ou le ministère responsable, pas plus que nous ne sommes l'organisation responsable au sein du ministère de la Défense nationale. Nous bénéficions d'un soutien en cas de guerre cybernétique.

Pour ce qui est des bombes artisanales, c'est une question dont nous discutons ouvertement avec l'armée: comment pouvons-nous nous assurer que nous sommes prêts et disponibles au cas où ces types de menaces et de problèmes se matérialiseraient sur le sol canadien.

Nous avons donc des discussions et nous sommes en mesure d'être prêts, mais je tiens à rappeler au comité que lorsque nous parlons de terrorisme, cela relève du rôle et des responsabilités de la Gendarmerie royale du Canada. Certes, nous lui prêterons main-forte, étant donné que c'est le ministère responsable, aux côtés du ministère de la Sécurité publique.

M. Corneliu Chisu: D'accord.

Si je peux me permettre une autre question, général, quelles leçons avez-vous tirées des catastrophes naturelles qui se sont produites cet été? Quelles leçons avons-nous apprises sur la façon d'améliorer notre temps de réaction?

Lgén Walter Semianiw: Si je puis vous faire part des leçons que nous avons apprises grosso modo, la première est de s'assurer que vous entretenez des relations étroites avec vos partenaires provinciaux et territoriaux, ce que nous avons fait. Pour nous, il faut donc poursuivre ce que nous faisons déjà bien dans ce domaine.

La deuxième leçon est d'avoir des forces en alerte prêtes à être déployées, ce que nous avons fait, de sorte que là aussi nous pouvons parler de succès. Dans un contexte plus vaste, cela nous a également prouvé que le cadre actuel mis en place par le gouvernement du Canada pour faire face à ces problèmes à travers le pays est celui qui convient.

De quoi est-ce que je parle? Du fait que nous avons un comité sur la gestion des urgences composé de hauts fonctionnaires du gouvernement qui se réunissent toutes les six semaines pour parler des dangers et des crises imminents et en cours, qui entretiennent un dialogue et qui peuvent se saisir du téléphone et se parler l'un à l'autre pour obtenir des résultats rapides — c'est-à-dire les ressources, les pouvoirs et les capacités là où nous en avons besoin.

Ce que cela nous a prouvé durant l'été, c'est que nous agissions de la bonne manière et que nous devons continuer d'agir dans ce sens et même de nous améliorer.

• (0940)

Le président: Merci.

Monsieur Chisu, votre temps est écoulé.

[Français]

La parole est maintenant à M. Brahmi.

[Traduction]

M. Tarik Brahmi (Saint-Jean, NPD): Merci, monsieur le président.

Vous avez soulevé auprès de notre témoin toute l'importance que revêt l'éducation et l'entraînement pour la disponibilité opérationnelle des Forces canadiennes.

[Français]

Dans ma circonscription, Saint-Jean, on parle beaucoup, et de plus en plus, de rétablir les deux années universitaires au Collège militaire royal de Saint-Jean.

Comme vous avez été chef du personnel militaire jusqu'en 2010, j'aimerais connaître votre opinion sur le fait que les officiers supérieurs ne reçoivent plus une formation bilingue au sein des Forces canadiennes. Selon vous, quelles en sont les conséquences sur la disponibilité opérationnelle?

[Traduction]

Lgén Walter Semianiw: C'est une question qu'il faudra poser au nouveau chef du personnel militaire. J'occupe ce portefeuille depuis environ un an et demi, et je ne connais pas tous les détails ni tous les faits.

Deuxièmement, je puis vous dire d'un point de vue bilingue que le leadership des Forces canadiennes est bilingue. On s'attend à ce que ses commandants soient bilingues. Cela a toujours été pour nous un problème afin de savoir comment agir. Tandis que nous déployons des hommes et des femmes à travers le pays, leur capacité bilingue devient un atout incontestable qui s'est avéré fort efficace pour nous.

[Français]

M. Tarik Brahmi: Ma prochaine question touche un autre aspect. Dans son Rapport sur la transformation des Forces canadiennes, le lieutenant-général Leslie a suggéré une structure en deux divisions: l'une serait constituée de la force régulière et l'autre, de la force de réserve. La force régulière serait axée sur les opérations extérieures, alors que la force de réserve serait axée sur les opérations intérieures.

La semaine dernière, on a reçu le lieutenant-général Devlin. Lorsque cet aspect a été évoqué, on a eu l'impression qu'il ne partageait pas cette vision dichotomique de l'organisation des Forces canadiennes.

J'aimerais connaître votre opinion sur ce débat. Devrait-on garder une vision plus intégrée, comme le suggérait le lieutenant-général Devlin, ou avoir une vision dichotomique, comme le suggérait le lieutenant-général Leslie?

[Traduction]

Lgén Walter Semianiw: Étant donné que ce n'est pas ma spécialité, il faudra poser à d'autres les questions sur la transformation. Ce que je peux vous dire, c'est que lorsque vous vous penchez sur la scène nationale relative à ces crises, nous avons toujours été en mesure de mettre sur pied les forces dont nous avions besoin, aussi bien la force régulière que la force de réserve, pour faire face à ces enjeux. Si vous examinez la totalité de nos opérations ici, celles qui ont dégénéré en crises pour lesquelles nous avons dû déployer des forces sur-le-champ, il y avait alors un amalgame de soldats de la force régulière et de la force de réserve. En particulier, si vous vous penchez sur l'opération Igor à Terre-Neuve-et-Labrador, il y avait un amalgame des deux.

Affirmer que vous ne pouvez prendre qu'une seule force et l'organiser pour les opérations intérieures et une autre pour les opérations à l'étranger, risque de ne pas être la manière la plus efficace d'agir, en ce sens que personne sait quand quelque chose va se produire? Ce dont vous avez besoin, ce sont de forces, d'hommes et de femmes en uniforme, prêts à être déployés à travers le pays sur-le-champ, qu'il s'agisse de la force régulière ou de la force de réserve, pour l'opération où l'on en a besoin. Nous avons constaté cela par le passé. Nous avons déployé des forces régulières et des réservistes dans le cadre d'opérations, et cela a donné des résultats concluants.

[Français]

M. Tarik Brahmî: La séparation potentielle entre la force de réserve et la force régulière soulève une question de perception.

À ce propos, à titre de député de Saint-Jean, j'ai été témoin d'une curiosité survenue le printemps dernier. Lorsqu'on a demandé aux Forces canadiennes d'intervenir sur le terrain, on a constaté que les militaires qui sont intervenus dans Saint-Jean venaient de Valcartier. Il y avait des militaires qui remontaient de Valcartier, qui est à peu près à deux heures de route, pour intervenir dans mon comté. En même temps, sur l'autoroute, on voyait des militaires de Saint-Jean qui descendaient à Valcartier pour faire des opérations de manoeuvre.

Ces déplacements ont fait naître une perception aux yeux de la population, qui ne comprend pas forcément ces choses-là. Elle a vu deux forces se croiser sur l'autoroute, alors qu'il y avait beaucoup de militaires disponibles à Saint-Jean.

Comment croyez-vous que ces événements ont influé sur la perception que la population se fait des Forces canadiennes?

[Traduction]

Lgén Walter Semianiw: Lorsque vous vous penchez sur les capacités des hommes et des femmes en uniforme à Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie, à l'époque, manifestement les capacités nécessaires étaient là, ce qui explique pourquoi on les a fait venir de Valcartier — pour avoir la mobilité nécessaire et des véhicules pour se déplacer.

Nous avons examiné le problème et les difficultés dans cette région. La décision prise par le commandant sur place à l'époque a été de faire venir des forces de Valcartier au lieu de faire appel à des

forces locales, car celles-ci n'avaient sans doute pas la capacité dont nous avions besoin. Ces forces ont été mises sur pied très vite après que la province de Québec eut réclamé leur soutien.

Une fois de plus ce n'est pas une question de oui ou non ou de l'un ou l'autre. Tout dépend de la situation, du moment où elle va se produire, de qui est le plus près et de qui a la capacité d'apporter ce soutien pour relever le défi. Par exemple, au Manitoba, le défi des inondations est permanent. Si nous y avons déployé une compagnie de réserve, c'est parce qu'elle se trouvait plus près et qu'elle avait les capacités nécessaires. Ainsi, dans l'optique du temps et de l'espace, elle répondait aux besoins du moment.

Pour revenir à la situation au Québec, les forces de Valcartier possédaient cette capacité, grâce aux véhicules et aux équipements lourds qu'on ne trouvait sans doute pas localement.

• (0945)

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Strahl, c'est à votre tour.

M. Mark Strahl (Chilliwack—Fraser Canyon, PCC): Merci beaucoup.

Je suis content de votre présence ici aujourd'hui.

J'aimerais parler de la Colombie-Britannique, qui est ma province d'attache. J'ai jeté un regard dans la salle et j'ai compris que j'étais l'unique député à l'ouest de Selkirk (Manitoba).

Je souhaite parler expressément de ma province. Comme vous le savez, il n'y a pas de base des forces terrestres en Colombie-Britannique. La BFC Chilliwack a fermé ses portes au milieu des années 1990. Certes nous avons la Marine royale du Canada et l'Aviation royale du Canada. Les Forces canadiennes nous ont aidés à lutter contre les feux de forêt et les risques d'inondation — des menaces qui se matérialisent lentement et dont vous voyez l'évolution. Il n'y a aucun problème à faire venir des gens d'Edmonton jusqu'à Kamloops pour nous prêter main-forte.

Lorsque la BFC Chilliwack a fermé ses portes, on s'est demandé ce qu'il adviendrait en cas de catastrophe — par exemple le séisme que l'on nous prédit au cours des 100 prochaines années dans la région de Vancouver. Qu'advient-il aujourd'hui s'il n'y a pas de base des forces terrestres ici, y aura-t-il un problème à leur faire franchir les montagnes Rocheuses? Avec quelle rapidité les troupes terrestres des Forces canadiennes pourront-elles intervenir en cas de catastrophe majeure que nous n'avions pas vu venir?

Lgén Walter Semianiw: Si vous me permettez de mieux situer les choses, je vous demande de ne pas oublier que les Forces canadiennes ont des hommes et des femmes en uniforme à Comox, Esquimalt et Vancouver. Il y a des membres de la force régulière et de la force de réserve dans toute la région — la marine, l'armée de terre et l'armée de l'air.

Dans le cas d'une intervention à l'échelle nationale, il n'y a pas que les forces terrestres qui participent à l'intervention. Comme nous l'avons vu lors du passage de l'ouragan Igor, le personnel naval a été déployé et a apporté son soutien sur terre. Ce n'est pas juste une question d'avoir des forces terrestres sur place. Il y a déjà un certain nombre de soldats en place, et nous avons un capitaine de vaisseau à deux étoiles sur la côte Ouest qui entretient une relation étroite avec la province de Colombie-Britannique, et qui a participé aux exercices dans le cadre de la planification d'un séisme ou d'un autre phénomène du même genre. Tel est le contexte.

Nous avons constaté à l'occasion de ces événements, activités et exercices que nous étions en mesure de mettre sur pied les forces là où nous en avions besoin s'il y avait le moindre type d'incident dans la région de Vancouver. Je puis vous affirmer, du simple point de vue d'un scénario, que nous avons longuement parlé de cette question. Si quelque chose se produit dans la région, ce n'est sans doute pas là où vous voulez installer des militaires, car alors ils feront partie de la crise et ne seront pas à l'extérieur pour pouvoir prêter main-forte.

J'ose affirmer que dans tout scénario en vertu duquel se produit une catastrophe naturelle, il est préférable de faire venir des forces pour prêter main-forte. Dans ce cas, elles devront venir soit de Calgary, où il y a des forces, soit d'Edmonton qui possède toutes les capacités nécessaires. En pareil cas, le Commandement Canada consacrera tous ses efforts et son énergie à fournir le potentiel nécessaire sur la côte Ouest pour faire face à la situation.

Ainsi, nous avons déjà des hommes et des femmes en uniforme dans toute la région. Nous avons tenu des exercices sur tous les scénarios probables avec la province. Nous ne prévoyons pas de situations où nous ne serons pas en mesure d'ajouter des renforts au sol en cas de besoin pour faire face au moindre problème.

M. Mark Strahl: À la fermeture de la BFC Chilliwack, l'empreinte militaire qui a été laissée derrière est une unité de soutien de secteur. Pouvez-vous nous expliquer quel est son rôle et de quelle façon vous lui feriez appel du jour au lendemain, et assurément en cas d'urgence?

• (0950)

Lgén Walter Semianiw: Ce qui revêt une importance cruciale pour tout ce que nous faisons au Canada, c'est le maintien en puissance, et le maintien en puissance désigne le soutien militaire. Cela nous permet de nous assurer que nous avons au sol des hommes et des femmes en uniforme qui font ce qu'ils doivent faire, qui bénéficient de logements, de nourriture — de tout le soutien et du soutien médical dont ils ont besoin. Dans bien des cas, cela vient des unités de soutien et des bases de l'ensemble du pays. Cet endroit assure effectivement le soutien d'un certain nombre d'organisations et d'organismes différents, et de l'armée dans sa sphère géographique de responsabilité, ce qu'il fait quotidiennement. À nouveau, nous pourrions nous en servir comme d'une zone de rassemblement. Nous pourrions faire venir des troupes dans ce secteur avant de les déployer vers l'avant, le cas échéant, pour un soutien supplémentaire. Il y a des unités de soutien de secteur à travers le pays, de même que des bases et des escadres, qui procurent cette structure et ce cadre à l'appui des hommes et des femmes en uniforme qui se trouvent un peu partout au Canada, et également dans le Grand Nord.

M. Mark Strahl: Lorsqu'un événement se produit, appelons-le comme cela pour l'instant, et que les Forces canadiennes sont déployées, à quoi ressemble la structure de commandement? À l'évidence, je ne m'attends pas à ce que des autorités civiles dirigent les opérations des différents membres. Comment intégrez-vous ces deux structures de commandement différentes en cas d'événement?

Lgén Walter Semianiw: D'un point de vue militaire, nous nous adressons au commandant responsable de la force opérationnelle interarmées régionale. L'un est responsable de la C.-B. et il se trouve à Esquimalt. Un autre est responsable du secteur ouest et il se trouve à Edmonton, de sorte qu'il assume la responsabilité de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. L'un se trouve dans le nord où il est responsable des trois territoires. Il y en a également un en Ontario, un au Québec et un à Halifax pour la côte Est. Leur mission consiste à entretenir des relations étroites, ce qui est la raison pour laquelle ils deviennent les commandants de ces opérations.

Comme dans tous les cas, ce que nous avons constaté lors des inondations, c'est que le commandant de la force opérationnelle interarmées du secteur ouest à Edmonton était le commandant militaire responsable des opérations militaires dans tout le secteur. Sa requête est donc de collaborer de près avec les partenaires territoriaux, s'il y a lieu, ou avec les partenaires provinciaux et d'autres partenaires fédéraux afin d'adopter une approche pangouvernementale. Manifestement, l'armée n'est qu'un élément de cette intervention, mais dans le cas du commandant de la force opérationnelle interarmées du secteur ouest à Edmonton, celui-ci s'est rendu à Winnipeg, où il s'est installé avant de collaborer de près avec la province du Manitoba pour démontrer le type de soutien qu'il pouvait apporter. Par ailleurs, il collabore — et cela est très important — avec le ministère de la Sécurité publique, qui compte des représentants fédéraux à travers le pays, et qui collabore également de près avec les ministères. Ils assurent la coordination pour nous tandis que nous travaillons avec les différents territoires et les différents ministères à propos de chacun de ces problèmes.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

[Français]

Madame Perreault, vous disposez de cinq minutes.

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Bonjour. J'ai pris connaissance de votre cheminement au sein des Forces canadiennes. Votre feuille de route est vraiment impressionnante. Je veux vous remercier de bien vouloir partager vos connaissances avec nous.

Vous avez parlé de l'opération NANOOK, dans l'Arctique, et du fait que vous y aviez effectué des tests impliquant des drones, c'est-à-dire des véhicules aériens sans pilote. Dernièrement, j'ai rencontré des vétérans de la Légion royale canadienne de Mascouche, dans ma circonscription. On se demandait s'il était possible d'obtenir les résultats de ces tests. Le cas échéant, on aimerait savoir s'il sera possible un jour d'assurer la souveraineté aérienne du Canada uniquement au moyen de ce type de drones ou s'il s'agit là d'une pensée farfelue.

[Traduction]

Lgén Walter Semianiw: Si je peux proposer un cadre, lorsqu'on examine le besoin d'une connaissance de la situation, le fait est qu'il n'y a pas seulement ces véhicules aériens sans pilote qui sillonnent le ciel. Au sommet, vous avez besoin de satellites, car il s'agit en fait d'une approche à plusieurs couches. Vous avez besoin de satellites, d'UAV, d'avions de surveillance, et de quelqu'un au sol qui fournit cette image globale. Le fait d'avoir seulement des UAV ne permettra pas de répondre au courrier, et ne garantit pas une connaissance de la situation. Il faut avoir cette démarche à plusieurs couches.

Pour ce qui est de la question de la souveraineté, en définitive, vous devrez être en mesure d'avoir quelqu'un dans un avion en vol qui peut transmettre cette vue du sol pour savoir ce qui se passe. C'est ce sur quoi nous nous penchons. Comment pouvons-nous avoir ce cadre, le développer et être en mesure d'avoir une connaissance parfaite de la situation dans l'ensemble du nord?

Pour ce qui est des essais des UAV, nous continuons de nous interroger sur ce qui a donné des résultats et sur ce qui n'en a pas donné. Nous n'avons examiné la question qu'une seule fois, lorsque nous étions à Resolute, pendant une courte période. Nous continuons de nous pencher sur les difficultés qu'il y a à les utiliser dans le nord. C'est une question dont je parlerai au ministère, et je lui laisserai le soin de décider s'il peut vous transmettre ces renseignements.

Les essais étaient fortement axés sur les paramètres techniques qui permettent le lancement des UAV. Quelles sont les difficultés qu'il y a à voler dans le nord? Quelle était la valeur fournie à la station au sol?

• (0955)

[Français]

En effet, il faut que des gens soient dans un quartier général pour recevoir les données.

[Traduction]

Les renseignements nous viennent des UAV qui sillonnent l'espace aérien. Nous avons donc examiné tous les éléments techniques, pour déterminer si oui ou non nous pouvions continuer de les utiliser. Nous avons obtenu quelques résultats très prometteurs, mais à nouveau, sans vouloir me prononcer prématurément, nous devons examiner la situation sous d'autres angles.

[Français]

Mme Manon Perreault: On a parlé plus tôt de la sécurité. Sauf erreur, vous êtes aussi responsables de la défense du Canada. J'aimerais savoir si, à l'heure actuelle, les principales menaces sont connues et, le cas échéant, à qui ou à quoi vous devez être prêts à faire face.

Lgén Walter Semianiw: Merci.

[Traduction]

Lorsque nous nous penchons sur les graves menaces, nous devons d'abord définir ce qu'est une menace. Manifestement, chaque pays doit être préparé, et je pense que les Canadiens s'attendent à ce que l'armée du Canada soit prête comme force de dernier recours pour faire face à toute menace ou risque à même de survenir. Nous bénéficions des capacités dans les Forces canadiennes, comme c'est le cas du NORAD, si un avion cherche à interdire l'accès à notre espace, nous envoyons alors des avions pour identifier cet appareil avant de prendre d'autres mesures pour être sûr que ceux qui pénètrent dans notre espace aérien savent qu'il s'agit bien du Canada, et que le Canada est un territoire souverain. Nous avons donc la capacité voulue pour faire face à ce type de menace.

[Français]

Mme Manon Perreault: Merci.

Je sais qu'il s'agit d'un sujet un peu controversé, mais on dit présentement que les F-35 sont spécialisés dans les attaques au sol, qu'ils sont plus lents que les appareils présentement sur le marché et qu'il y a aussi des problèmes de communication entre ces appareils et les forces terrestres. J'aimerais qu'on m'explique comment ces appareils pourraient être vraiment performants dans la protection du territoire canadien.

[Traduction]

Lgén Walter Semianiw: Je tiens à rappeler au comité que vous accueillerez ici d'autres utilisateurs de forces. Notre mission en tant qu'utilisateurs de forces n'est pas de savoir à quoi nous attendre la prochaine fois; c'est de prendre ce que nous avons aujourd'hui et de bien l'utiliser. Si donc il s'agit des F-35, c'est une question qu'il vous faudra poser au chef d'état-major de la force aérienne, qui est chargé de faire venir ces capacités. Mais d'après toutes mes lectures, cela nous apportera manifestement le soutien dont nous aurons besoin à l'avenir, compte tenu de la génération d'avion dont il s'agit, des technologies qu'il possède pour protéger le Canada et le défendre.

J'affirme devant le comité que personne ne sait à quoi le monde ressemblera dans 10, 15 ou 20 ans. Nous savons vaguement là où il se situera au cours des deux prochaines années. C'est quelque chose

que les Canadiens escomptent de notre part pour être sûr que nous ne sommes pas seulement prêts aujourd'hui, mais aussi demain pour faire face à toute éventualité.

Le président: Merci.

Monsieur Norlock, c'est à votre tour.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, général, d'être venu aujourd'hui.

Mes questions s'articuleront autour du Commandement Canada. Tandis que nous examinons la disponibilité opérationnelle mondiale des Forces armées canadiennes et la façon de l'évaluer par rapport à la capacité de ces forces à mener simultanément six missions essentielles, affirmeriez-vous que le Commandement Canada est prêt comme utilisateur d'une force?

Lgén Walter Semianiw: En deux mots, le Commandement Canada est prêt comme utilisateur d'une force. Si vous examinez les 10 derniers mois en particulier, vous constaterez que c'est la première fois que chacun des commandants d'une force opérationnelle interarmées régionale a pris part à une opération intérieure. C'est sans doute le rythme le plus rapide que nous ayons jamais vu. Et dans tous ces cas, le Commandement Canada, les Forces canadiennes, le ministère de la Défense nationale et le gouvernement ont fourni les capacités et le soutien nécessaires pour les remplir, comme vous l'avez sans doute vu dans les médias: inondations, ouragans, soutien des Jeux olympiques, soutien de tout autre type d'activité.

• (1000)

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Dans ce contexte, combien de membres ou de soldats des Forces armées canadiennes sont disponibles à tout moment et en particulier en alerte pour faire face à une urgence nationale ou continentale?

Lgén Walter Semianiw: Nous avons un cadre qui indique clairement que pour tout problème, défi, menace ou risque qui survient au Canada, la totalité des Forces canadiennes sont à la disposition du Chef d'état-major de la défense pour intervenir. Il n'y a pas que les navires de garde, les avions et le personnel dont j'ai déjà parlé. Ceux-ci constituent la première vague; le premier morceau du puzzle.

En cas de besoin, la totalité des Forces canadiennes, la totalité de sa capacité, sont mobilisées par le Chef d'état-major de la défense pour s'attaquer à tout problème qui survient.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Je m'efforce toujours de poser une question sur laquelle s'interroge le citoyen moyen, du genre comment se fait-il que l'armée ne soit pas déployée pour faire cela, ou comment se fait-il que cela n'arrive pas.

Pourriez-vous nous faire découvrir les mesures prises lorsqu'une urgence survient dans un secteur particulier du Canada? Quelles sont les mesures et qu'est-ce qui doit se produire avant que les Forces armées canadiennes n'interviennent? Généralement, vous êtes les derniers à qui l'on s'adresse lorsque la composante civile n'est pas en mesure de faire face à l'énormité de la situation.

Lgén Walter Semianiw: Lorsqu'une crise éclate quelque part au Canada, pour commencer, ce sont les secouristes municipaux qui s'efforcent de la résoudre. S'ils n'y arrivent pas ou ne le peuvent pas, on demande alors l'intervention de la province ou du territoire. Si la province ne le peut pas ou qu'elle ne bénéficie pas du soutien dont elle a besoin — et dans certains cas, comme nous l'avons vu l'an dernier, cela est tout à fait possible — le problème relève alors du gouvernement fédéral. Celui-ci s'adresse au ministère de la Sécurité publique et le ministre de la Sécurité publique examine la requête.

Tout au long de cette période, pour être parfaitement limpide, le gouvernement du Canada, le ministère de la Sécurité publique, l'armée de terre canadienne et d'autres ministères et organismes sont déjà parfaitement au courant de ce qui se passe à l'échelle locale. Nous possédons cette connaissance. Nous commençons déjà à élaborer un type de plan d'urgence, au cas où l'on nous inviterait à intervenir dans le cadre de cette urgence. Qu'est-ce qui doit être prêt à déployer?

Le ministère de la Sécurité publique examine la demande — une demande d'assistance, dans bien des cas — et contacte très vite tout au long de la nuit divers organismes et ministères fédéraux pour déterminer avec quelle rapidité il est possible d'intervenir. Puis, le ministre de la Sécurité publique s'adresse au ministre de la Défense nationale pour lui demander son soutien. C'est alors que nous intervenons et que nous apportons le soutien demandé par le territoire ou la province.

Manifestement, la province ou le territoire est dans le peloton de tête. Il ou elle nous demande de venir, moyennant la coordination et l'intégration du ministère de la Sécurité publique pour tous les biens fédéraux. La clé du succès ici est une approche intégrée, pas seulement l'intervention de l'armée. En regroupant tous les biens, on parvient à proposer des solutions à beaucoup plus long terme face aux problèmes.

M. Rick Norlock: Merci beaucoup.

Le président: Il vous reste environ 30 secondes.

M. Rick Norlock: J'allais y venir, mais je me rendrai directement à la question.

Pour ce qui est des inondations au Québec, certaines décisions ont été prises, d'autres pas, au sujet du besoin de rester là-bas après coup pour aider au nettoyage. J'aimerais que l'on aborde les critères qui déterminent combien de temps les forces resteront dans un lieu donné; pourriez-vous nous parler brièvement de cette question.

Lgén Walter Semianiw: Un ensemble de critères ont été établis par le gouvernement fédéral et par le ministère de la Sécurité publique sur le moment d'utiliser les biens fédéraux. Par exemple, l'un d'entre eux a trait à la concurrence avec les entreprises locales. Manifestement, c'est la dernière chose que souhaitent les Canadiens, que nous rivalisions avec l'industrie locale. Ce n'est pas du tout ce dont il s'agit. Si la capacité est au sol pour intervenir, il faut alors s'en servir. C'est le message qui est transmis, et c'est ce que nous examinons lorsque nous nous attaquons à ces problèmes.

Lorsque vous vous penchez sur ce qui est arrivé dans la région de la Montérégie, les Forces canadiennes ont été invitées par la province de Québec à venir prêter main-forte. Nous sommes arrivés, si je ne m'abuse, dans les 12 heures pour apporter notre soutien, compte tenu des requêtes et des exigences de la province.

Il faut mentionner un nouveau facteur qui a fait son apparition. Lorsque vous nous regardez travailler, nous travaillons au Québec aujourd'hui avec une nouvelle agence qui s'occupe au Québec de la gestion des urgences. Nous travaillons pour elle. C'est cette agence

qui, en l'occurrence, nous a dicté chaque jour ce que nous devons faire et les tâches qui devaient être accomplies.

La situation était radicalement différente à l'occasion de la tempête de verglas, où nous avons travaillé directement avec les villes, les villages, etc. La nouvelle structure en place reflète dans une large mesure la démarche fédérale, c'est-à-dire que nous travaillons pour l'organisme de la province de Québec chargé de la gestion des urgences, qui nous dit exactement ce qu'elle veut que nous fassions, jour après jour, jusqu'à ce que la mission soit terminée.

● (1005)

Le président: Merci.

Puis-je demander quelques précisions avant de passer au suivant?

Nous avons connu une situation analogue au Manitoba. Au fur et à mesure de l'évolution des inondations — en premier lieu, tout était inondé le long de la rivière Assiniboine et les forces érigeaient les digues et se rendaient dans les localités pour ériger des murs de sacs de sable afin de les protéger contre la crue imminente. La même chose s'est produite le long de la rivière Souris dans les villes de Souris et de Melita, les forces étaient là.

Le long du lac Manitoba, cependant, tandis que les eaux montaient lentement, nous avons lancé un appel à l'aide. Quelques soldats sont venus, et l'on a dressé des murs de sacs de sable à Winnipeg à mesure que l'eau montait, mais pas avec la même intensité de main-d'oeuvre que nous avons vue le long des rivières Assiniboine et Souris.

Qui a pris les décisions sur le déploiement des membres des Forces armées canadiennes pour l'érection de murs de sacs de sable?

Lgén Walter Semianiw: Ces décisions ont dû être prises par la province. Au final, c'est la province qui décide de la manière d'utiliser les biens et les ressources disponibles en fonction des critères en place. Le commandant de la force opérationnelle interarmées du secteur ouest se trouvait à Edmonton, il s'est rendu à Winnipeg en avion et a collaboré de très près avec la province. À ce moment, la province pensait qu'elle avait la capacité voulue pour faire face à la situation et nous nous sommes concentrés sur la rivière Souris. Beaucoup ignorent sans doute que nous sommes restés en alerte pendant une période beaucoup plus longue après la fin de la crise, les forces étant prêtes à être déployées, ce qui a été le principal pôle de nos efforts. La province se concentrait sur le lac Manitoba au même moment.

Le président: La conversation que j'ai eue avec le premier ministre était légèrement différente, mais je vous remercie.

Monsieur Alexander.

M. Chris Alexander (Ajax—Pickering, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est un vrai honneur de vous avoir parmi nous, général. Notre collègue, Mme Perreault, a mentionné vos antécédents remarquables. Je ne peux m'empêcher de mentionner au nom de tous les autres membres du comité que vous êtes le troisième témoin en uniforme des Forces canadiennes à avoir chanté les louanges de nos forces en Afghanistan à un moment et à un autre. Les autres ont été le général Vance et le général Devlin. C'est une autre raison pour laquelle nous sommes enchantés de vous avoir parmi nous.

Avec tous ces feux de forêt, inondations, avalanches et — que Dieu nous en préserve — séismes, cela a été une année manifestement très occupée pour le Commandement Canada dans la plupart de ces régions. Trois ou quatre provinces ont bénéficié de votre soutien à un titre ou à un autre.

Les prévisions météorologiques sont au mieux une science imparfaite, et même sans doute impossible à long terme. Mais y avait-il un moyen pour vous, parallèlement aux 36 autres organismes et ministères qui s'occupent de ces problèmes, de prévoir que 2011 serait une année particulièrement difficile? Cela vous a-t-il surpris dans une certaine mesure? En quoi la nécessité d'intervenir au Manitoba, dans les régions des rivières Assiniboine et Souris, et du Richelieu affecte-t-elle votre disponibilité opérationnelle pour d'autres tâches? Face à l'avenir, existe-t-il un moyen de prévoir si ce genre de demande sera supérieure, inférieure ou identique dans les années à venir?

Lgén Walter Semianiw: Premièrement, il n'y avait pas moyen de prévoir le niveau d'activité que nous avons connu l'an dernier, pas seulement au Canada, mais dans le monde entier, lorsqu'on constate le nombre de catastrophes naturelles qui se produisent à l'échelle de la planète. Au Commandement Canada, nous assurons le suivi des catastrophes naturelles qui se produisent dans le monde entier. Beaucoup de choses se produisent sur le plan de la météo et des catastrophes naturelles. C'est un phénomène que nous avons constaté.

Cependant, lorsque nous avons compris que c'était peut-être la nouvelle norme, nous n'avons pas su pourquoi, étant donné que personne n'a pu nous expliquer pourquoi cela se produisait. En fin de compte, nous avons redoublé de vigilance. Nous avons maintenu cette vigilance tout au long de cette période, ne sachant pas si quelque chose allait se produire, mais sachant que beaucoup de choses se produisaient et que la probabilité était sans doute plus grande. Nous avons maintenu cette vigilance. Nous avons eu des discussions lors de nos réunions du matin sur le fait que le niveau d'activité avait augmenté. Nous ne pouvions pas savoir pourquoi, mais nous devions être plus vigilants que nous ne l'avions été par le passé, car tout laissait présager que d'autres catastrophes allaient se produire.

Nous avions, à l'époque, des forces terrestres au Manitoba que nous pouvions très vite déployer. Elles pouvaient atteindre la région touchée en l'espace de deux heures, ce qui a grandement facilité notre soutien.

Face à l'avenir, il est difficile de prédire ce qui va se passer. Cependant, nous avons appris par expérience que nous devons encore resserrer nos liens avec tous nos différents partenaires et être prêts à déployer nos forces. L'an dernier a prouvé qu'en ayant nos troupes prêtes à intervenir et en étant conscients de la situation, nous pouvons apporter notre soutien aux Canadiens lorsqu'ils en ont besoin. La question est de savoir si cela est un avant-goût de l'avenir? Je n'en sais rien, mais nous sommes tout prêts à aborder cette question.

Cela me ramène à une des autres questions. Si nous avons besoin de plus de troupes, les Forces canadiennes en déploieront un plus grand nombre. À un moment, nous avons entre 2 500 et 3 000 hommes et femmes en uniforme qui luttent contre des catastrophes à l'échelle nationale. Nous les avons fait venir là où nous en avons besoin. Les membres de la force régulière et de la force de réserve sont venus et ont été organisés en groupes pour faire ce qu'ils avaient à faire.

•(1010)

M. Chris Alexander: La lutte antidrogue est avant tout une tâche pour la police et les organismes de maintien de l'ordre, même si vous la soutenez. Nous savons que dans certaines régions du Mexique, c'est une activité meurtrière. Plusieurs centaines et même milliers de gens sont tués chaque année. Si je comprends bien, l'une des tâches

du Commandement Canada consiste à réduire l'impact de ces réseaux sur le territoire canadien tandis qu'ils essaient de fabriquer des produits ici ou d'utiliser le pays comme plaque tournante de leurs activités.

Sommes-nous prêts à subir ces épreuves? Je sais que nous avons envoyé des navires aux Caraïbes et ailleurs dans le cadre de groupes opérationnels. Je sais que vous collaborez avec le Commandement Sud des États-Unis, dans le cadre d'une foule de choses, mais parmi elles, la menace des stupéfiants. Dans quelle mesure savons-nous ce qui se passe au sein de ces réseaux et si la menace risque d'évoluer chez nous?

Lgén Walter Semianiw: Premièrement, nous comprenons fort bien ce qui se passe, grâce en partie aux relations que nous entretenons dans tout l'hémisphère occidental, et pas seulement avec le Commandement Nord et le Commandement Sud des États-Unis, mais avec différents ministères fédéraux. Le ministère de la Sécurité publique entretient des rapports avec le ministère américain de la Sécurité nationale (Homeland Security) et dans tout l'hémisphère occidental, avec différents organismes et ministères. Nous savons donc fort bien ce qui se passe.

Pour ce qui est de lutter contre ce fléau, vous avez parlé de nos groupes opérationnels. À vrai dire, cela va beaucoup plus loin. Il s'agit d'une tâche permanente appelée Opération Caribe, en vertu de laquelle nous fournissons des navires et des avions de surveillance — on en a déjà parlé dans les journaux — à une organisation multinationale qui lutte contre les organisations criminelles transnationales (OCT), les cartels transnationaux à la fois dans les Caraïbes et dans le Pacifique. Nous agissons dans ce sens environ sept ou huit mois par an, et fournissons des navires et des avions de surveillance à des degrés variables. Leur mission consiste à interdire le passage des stupéfiants le long des routes maritimes. Nos efforts ont été couronnés de succès. Ces navires sont ensuite regroupés avec des navires battant d'autres pavillons —, qu'il s'agisse du R.-U., des Pays-Bas ou de la France — dans ces régions, pour être en mesure d'arrêter et de dissuader tout mouvement de stupéfiants vers le nord et l'Amérique du Nord.

Nous continuons d'agir et de remporter de grands succès. Nous sommes parfaitement conscients de la situation, tout comme d'autres ministères fédéraux sont au courant grâce à leurs homologues.

Le président: Merci. Le temps est écoulé.

Nous avons du temps pour une troisième série de questions.

Monsieur Christopherson.

M. David Christopherson: Merci, monsieur le président.

J'ignorais si j'aurais la chance de poser cette question ou non. Imaginons un scénario où vous avez deux besoins, tous les deux urgents, qui mettent en péril l'existence de citoyens canadiens et vous, les forces armées, ne pouvez pas physiquement réagir face aux deux, il faut bien que quelqu'un prenne une décision ardue. En premier lieu, pouvez-vous me dire qui, en définitive, prendra cette décision et en assumera la responsabilité? Tout aussi important, quels sont les facteurs décisifs dont vous tiendrez compte pour prendre cette décision, en sachant que normalement, on ne peut s'offrir le luxe d'une réflexion approfondie pour convoquer les réunions d'un comité et tenir des consultations alors qu'une décision doit être prise. Général, à qui revient cette responsabilité, et quelle est la procédure que cette personne doit suivre pour prendre cette décision?

Lgén Walter Semianiw: Je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous avons été confrontés à ce genre de scénario au printemps dernier, alors que nous luttons contre les inondations dans deux régions différentes, au Québec et au Manitoba, et que l'opération s'est révélée extrêmement fructueuse.

Nous n'avons jamais dû participer à une discussion bipolaire, comme je l'ai mentionné ici, consistant à apporter notre appui soit ici, soit là. Mais à nouveau, sur le plan fédéral, c'est une excellente question qu'il faut poser au ministère de la Sécurité publique. Comme je l'ai déjà dit, les demandes des territoires et des provinces arrivent au ministère de la Sécurité publique, qui les examine, qui détermine ce qui peut être fourni et qui s'adresse ensuite aux différents ministères et organismes fédéraux pour savoir lequel pourra intervenir.

• (1015)

M. David Christopherson: Il n'y a donc pas de scénario où vous pensez que cela pourrait se matérialiser?

Lgén Walter Semianiw: Je n'ai jamais été témoin d'une telle situation, et pourtant, j'occupe ce poste et j'ai lu toutes les données historiques depuis quatre ou cinq ans. Si vous examinez le cas des Jeux olympiques, où nous avons tant de soldats réunis en même temps, et que nous devons lutter contre les inondations et les menaces à l'échelle nationale, nous avons toujours été en mesure, du point de vue des Forces canadiennes, de faire face à toutes les menaces et difficultés qui se présentaient.

M. David Christopherson: D'accord, merci.

Pour ce qui est de la disponibilité opérationnelle, nous avons parlé de nos alliés, en particulier de nos alliés de l'OTAN, et de leur analyse de ce qui se passe dans le monde, et de certaines des réalités financières auxquelles pratiquement chaque pays du monde est confronté. Pour ce qui est de ce type d'analyse — l'analyse de la disponibilité opérationnelle, l'analyse du futur —, où nous situons-nous dans ce grand projet, à la fois sur le plan de la planification, mais aussi du façonnement? Quelles réflexions avez-vous à ce sujet, pour nous fournir certains éléments de comparaison?

Lgén Walter Semianiw: C'est une question que je vous demande de bien vouloir poser à d'autres commandants — le commandant de la COMFEC, étant donné que c'est lui qui traite et qui travaille avec l'OTAN. Je m'occupe pour ma part davantage des opérations au Canada.

Ce que je puis ajouter du point de vue de l'Amérique du Nord est qu'avec le Commandement Sud et le Commandement Nord des États-Unis, qui sont les deux commandements au sud de la frontière, nous sommes inextricablement liés. Nous dialoguons les uns avec les autres, les commandants se connaissent les uns les autres. Nous avons des entretiens d'état-major. Qu'est-ce que tout cela signifie? Nos équipes se réunissent deux fois par an pour parler des problèmes d'actualité, des difficultés et de l'avenir, et non pas seulement de la situation actuelle ou de ce que nous devons faire. Ainsi, au nord et au sud de la frontière, nous sommes inextricablement liés avec les difficultés et les menaces probables contre lesquelles nous devons nous préparer à lutter.

Mais du point de vue de l'OTAN, je ne participe pas à de telles discussions. Il faudra vous adresser au commandant du Commandement de la force expéditionnaire du Canada.

M. David Christopherson: Fort bien. Merci, général.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Monsieur McKay.

L'hon. John McKay: Les Américains, pour des raisons qui leur sont familières, font voler des drones le long de notre frontière. Avons-nous accès aux renseignements que transmettent ces drones?

Lgén Walter Semianiw: Je n'ai pas accès à ces renseignements. Je dois ajouter que je n'en ai pas vraiment besoin. C'est clairement une question qui intéresse les forces de police. C'est une question que vous voudrez sans doute poser soit à Sécurité publique Canada, soit à la GRC. Je n'ai pas ces renseignements entre les mains, pas plus que je n'en ai besoin.

L'hon. John McKay: S'agit-il tout simplement de renseignements de police? Si le Commandement Canada s'investit dans des situations qui intéressent le terrorisme, comme la lutte antidrogue et des activités de même nature, assurément les renseignements qui sont destinés au sud revêtent autant d'importance que les renseignements destinés au nord.

Lgén Walter Semianiw: Mais ces renseignements se trouvent entre les mains de la police, et si la police a besoin de nous, elle s'adresse alors à nous. Il y a toujours la crainte de compromettre une enquête. De sorte que ceux qui doivent savoir doivent être mis au courant.

Si l'on a besoin des capacités des Forces canadiennes, nous recevons très vite ces renseignements. Nous avons des protocoles d'entente en place entre diverses organisations en vertu desquels nous pouvons très vite répondre au téléphone s'ils ont besoin de cet appui, mais à nouveau, en passant par le ministère de la Sécurité publique et par d'autres...

L'hon. John McKay: C'est donc selon le principe du besoin d'en connaître.

Pendant mon séjour à Greenwood, j'ai été plutôt abasourdi et frappé par les techniciens SAR, les observant en train d'être hissés à bord de navires de la Garde côtière canadienne depuis des hélicoptères et de sauter en parachute par l'ouverture arrière d'un Hercules et autres prouesses de même nature.

Il faut être quelqu'un de peu ordinaire pour devenir technicien SAR, d'après ce que j'ai pu voir, autant sur le plan physique que psychologique. J'ai pu constater que les limites physiques sont pratiquement atteintes à, je ne sais pas, 35 ans. Il s'agit d'un travail vraiment ardu.

Quelles difficultés éprouvez-vous à recruter et à maintenir en poste et à entraîner des techniciens SAR?

Lgén Walter Semianiw: À nouveau, je n'en ai jamais vu à l'oeuvre. C'est une question qu'il faudra poser au commandant de l'Aviation royale du Canada, car c'est lui qui s'occupe des techniciens SAR sous l'angle de la mise sur pied d'une force — entraînement, soin et détachement. J'ai obtenu des techniciens SAR chaque fois que j'en ai eu besoin.

J'aimerais élargir un peu la question. Souvent, nous oublions que les techniciens SAR se trouvent dans un avion avec des techniciens à l'arrière qui vivent une situation tout aussi dangereuse. Il s'agit donc de tout un ensemble. Il y a les commandants de bord, leurs techniciens qui appuient les techniciens SAR, tout à bord du même avion. Et ces techniciens SAR se retrouvent dans les situations les plus périlleuses, ce qui explique que beaucoup d'entre eux aient reçu des médailles de bravoure au titre de l'héroïsme leurs actes.

À nouveau, comme nous l'avons vu lors de l'incident éminemment tragique qui est survenu dans le nord lorsqu'un technicien SAR a perdu la vie, ils sont prêts à faire ce qu'ils doivent faire pour se porter au secours des Canadiens.

Mais j'en reviens à la question de savoir si nous en avons suffisamment? C'est une question qu'il vous faudra poser au commandant de l'Aviation royale du Canada. Je n'ai pas étudié la question.

•(1020)

L'hon. John McKay: Mais en votre qualité de commandant du Commandement Canada, l'offre suffit-elle à vos besoins.

Lgén Walter Semianiw: Elle est suffisante, c'est un fait, monsieur.

L'hon. John McKay: D'accord.

Ma dernière question a trait aux difficultés éprouvées par le Cormorant. Êtes-vous touché par les retards intervenus au sujet du Cormorant?

Lgén Walter Semianiw: Absolument pas. Si vous examinez les statistiques sur notre état de préparation et nos besoins en la matière, ce dont j'ai besoin, c'est d'avions qui offrent une telle capacité, et ceux-ci me sont fournis chaque jour, chaque heure, chaque minute, par l'Aviation royale du Canada. Cela n'a donc pas eu le moindre effet sur le Commandement Canada ou sur sa capacité à mener des opérations de recherche et sauvetage. Nous observons la situation de très près, et je peux vous répondre que cela n'a pas eu le moindre impact.

L'hon. John McKay: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Chisu.

M. Corneliu Chisu: Merci beaucoup, monsieur le président.

Général, nous le savons tous, les exercices d'entraînement sont très importants pour maintenir notre état de préparation. Dans vos exercices d'entraînement, comment faites-vous pour assurer la participation des trois éléments afin d'assurer une meilleure interopérabilité? Y a-t-il des opérations d'entraînement particulières qui vous viennent spontanément à l'esprit et qui ont fait appel à une participation interarmées?

Lgén Walter Semianiw: Du point de vue du Commandement Canada, par exemple, nous venons de mener un exercice majeur appelé l'exercice Vigilant Shield. Cet exercice a porté sur des activités, des risques et des menaces dans l'ensemble du Canada qui concernaient la Marine, l'Armée de terre et l'Armée de l'air et tous les quartiers généraux.

L'opération Nanook est un exercice interarmées. Il intéresse la Marine, l'Armée de terre, l'Armée de l'air, le personnel des forces spéciales, des civils, des militaires, des membres de la force régulière et d'autres de la force de réserve. Il a lieu chaque année.

Nous menons toujours ce que nous appelons des exercices interarmées, car nous croyons que pour reproduire la réalité, il faut rassembler toute l'équipe interarmées, à savoir les quatre composantes différentes connues.

M. Corneliu Chisu: Quand ont eu lieu ces exercices? À quel moment de l'année?

Lgén Walter Semianiw: Tous les automnes, nous menons l'exercice Vigilant Shield et nous rassemblons nos équipes à différents quartiers généraux. Par ailleurs, si la possibilité vous est donnée de vous entretenir avec nos commandants des forces opérationnelles interarmées régionales, vous constaterez qu'eux aussi mènent des exercices interarmées à leur niveau.

Nous menons donc un exercice ici, et ils en font autant. Par exemple, dans la province de Québec, le commandant de la région

du Québec a effectivement transporté ses troupes dans la partie nordique de la province l'an dernier, et il s'est agi d'un exercice interarmées; il y avait l'armée de l'air et l'armée de terre. Ces exercices ont donc lieu tout au long de l'année, selon le moment où le commandant souhaite les organiser. Nous avons un plan d'entraînement intérieur qui indique clairement quand ont lieu toutes les activités, et dans la plupart des cas, il s'agit d'activités interarmées.

M. Corneliu Chisu: Ainsi, par exemple, Maple Guardian...

Lgén Walter Semianiw: Il pourrait s'agir de l'exercice Maple Guardian. Tout dépend du scénario. L'exercice Maple Guardian est un autre exemple. Nous nous demandons si nous pouvons utiliser l'exercice Maple Guardian dans le contexte national et ainsi avoir un scénario national. C'est donc un exemple de ce que nous pouvons faire.

M. Corneliu Chisu: Et si l'on passe à l'échelle internationale, disons à la défense de l'Amérique du Nord dans votre sphère d'activité, y a-t-il eu des exercices multinationaux avec nos homologues américains? Nous savons fort bien que nous avons également d'autres pays de l'OTAN à proximité, comme le Danemark, le Groenland et Saint-Pierre et Miquelon, juste à côté de Terre-Neuve. Avez-vous des accords de coopération ou de coordination dans ce domaine, des exercices communs, ou envisagez-vous quelque chose à l'avenir?

Lgén Walter Semianiw: Nous menons déjà des exercices avec mon homologue au sud de la frontière, avec le Commandement Nord des États-Unis, et nous en mènerons à l'avenir avec le Commandement Sud. Cela fait maintenant trois ans, peut-être même quatre, que nous tenons des exercices. Comme je l'ai dit, l'exercice Vigilant Shield s'inscrivait dans un exercice plus vaste où nous avons travaillé avec le Commandement Nord et le NORAD dans le cadre de cet exercice plus vaste. Nous tenons donc déjà des exercices, et pas seulement des exercices; nous menons déjà des opérations avec des partenaires multinationaux aux Caraïbes et dans le Pacifique. Nous collaborons donc de plus en plus avec nos partenaires. En particulier, le Commandement Canada est très étroitement lié à son partenaire au sud de la frontière dans les exercices auxquels il participe déjà.

Le président: Général, je pense que la plupart des Canadiens connaissent toujours le rôle du Commandement Canada. Peut-être ignorent-ils ce qu'est vraiment le Commandement Canada, mais ils y voient assurément la mission primordiale des Forces armées canadiennes, qui est, comme vous l'avez dit, une mission qui ne peut pas échouer qui consiste à assurer la souveraineté du Canada, à être là quand on a besoin de lui, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'un autre incident. Vous devez donc porter un lourd fardeau et assumer de lourdes responsabilités avec vos effectifs pour coordonner tous les biens des Forces canadiennes afin d'assurer la défense du pays et de prêter main-forte aux civils. Je vous en remercie très sincèrement.

Dans le cadre de votre entraînement et, comme M. Chisu vient de le dire, de votre collaboration avec nos partenaires nord-américains avant même que le Commandement Canada ne soit mis sur pied — l'ouragan Katrina, le 11 septembre à New York et Washington —, c'est à vous qu'incombe toute la question de l'entraînement et du maintien de la capacité opérationnelle de toutes les forces en cas d'attentat terroriste ou de scénario civil où des centaines de personnes sont blessées ou même tuées. Ce qu'il faut, c'est une capacité de déploiement rapide. Comment faites-vous dans la réalité pour vous préparer à quelque chose de ce genre?

•(1025)

Lgén Walter Semianiw: La première chose consiste à prendre conscience de ce qui se passe à travers le pays. Deuxièmement, nous devons parfaitement comprendre les scénarios probables. C'est pourquoi nous les étudions. Nous en avons dans tout le gouvernement. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses différents ministères, utilise un cadre commun de scénarios de menaces et de risques, pour que nous les comprenions parfaitement.

L'étape suivante consiste à s'entraîner. Par exemple, dans le Nord, en 2010, nous avons choisi un scénario hypothétique. Un scénario probable dans le nord est un déversement d'hydrocarbures. Nous nous y sommes donc entraînés. Que pouvons-nous faire en cas de déversement d'hydrocarbures? Les Forces canadiennes, le ministère de la Sécurité publique et la Garde côtière canadienne se rassemblent pour s'entraîner ensemble.

Ce qui se passe ensuite, c'est que nous avons un programme d'entraînement du gouvernement du Canada en vertu duquel tous les ministères participent à trois ou quatre exercices par an. Nous veillons à adopter une approche pangouvernementale. Cela permet ensuite à chaque ministère et organisme de mener ses propres activités. Comme nous l'avons vu, nous avons étudié et anticipé des scénarios avant et après la pandémie de grippe, pour nous assurer que nous étions prêts.

C'est donc une connaissance de la situation, c'est-à-dire la mise en place de politiques, de processus et de machines. Nous avons la politique en place grâce à ce que l'on appelle le Plan fédéral d'intervention d'urgence. C'est un plan qui réunit tous les ministères. Nous avons le comité qui s'occupe de ces scénarios, qui demeure branché, qui en parle, et qui a des plans de déploiement et des plans d'urgence. Quand donc quelque chose survient, nous pouvons très vite nous assembler pour être en mesure d'agir au mieux des intérêts de tous les Canadiens.

Le président: Général, vous avez parlé de deux cartes plus tôt. Sont-elles dans les deux langues officielles?

Lgén Walter Semianiw: Je me les procurerai dans les deux langues officielles et je les remettrai en mains propres au comité.

Le président: Nous vous en sommes très reconnaissants.

Monsieur Alexander.

M. Chris Alexander: Puis-je poser une question très rapide? Je pense qu'elle saura intéresser tous les membres.

Lorsque nous parlons de recherche et sauvetage, général, nous savons que les incidents historiques et actuels sont toujours concentrés le long des côtes de l'Atlantique et du Pacifique. C'est en tout cas ce que révèlent les statistiques. Nous nous attendons à une plus grande densité de circulation dans le Nord. Nous escomptons une évolution des parts. Quels préparatifs sont menés pour nous assurer que nous serons prêts à faire face aux besoins supplémentaires de recherche et sauvetage dans le Nord?

Lgén Walter Semianiw: Si vous examinez l'opération Nanook 2011, celle-ci s'est concentrée sur les opérations de recherche et sauvetage dans le Nord. Nous avons rassemblé tous nos biens pour savoir ce que nous devons faire pour disposer des capacités dans la partie la plus septentrionale du Nord en cas de besoin. Nous procédons donc à l'entraînement et à des exercices. Nous nous demandons constamment ce que sont les défis dans le Nord. Disposons-nous des biens nécessaires pour être en mesure d'apporter ce soutien? Nous examinons constamment la nature évolutive de ce qui se passe.

Sur le plan des ensembles de données, il est manifeste qu'on ne peut pas avoir des hommes et des femmes en uniforme partout au Canada. Cela est tout bonnement impossible. Vous devez bien connaître la situation pour être en mesure d'aligner les forces et de les déployer là où elles doivent aller, et nous possédons cette connaissance. Comme nous l'avons vu dans le cas tragique du sergent Gilbert, son équipe est arrivée à temps pour sauver le père et son fils, mais tragiquement et tristement, le sergent Gilbert y a perdu la vie.

Tout est donc en place. Nous surveillons constamment la situation et nous demandons si nous aurons d'autres exigences à l'avenir.

Le président: Monsieur Kellway, vous pouvez poser une dernière question.

M. Matthew Kellway: Merci, monsieur le président.

Général, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui.

Pour ce qui est des forces en attente prêtes à être déployées dans le cadre d'une opération intérieure, vous avez parlé du personnel. Y a-t-il des pénuries ou des besoins d'équipements que vous avez cernés pour les opérations intérieures?

Lgén Walter Semianiw: Il n'y a pas de pénuries d'équipements. Nous avons en fait plus d'équipements que ce dont nous avons besoin. Dans bien des cas, nous avons surtout besoin d'hommes et de femmes qui commencent par apporter un soutien physique très important. À part cela, dans bien des cas, nous avons besoin d'un soutien technique — des pelles rétrocaveuses et autres équipements du même type — qui sont disséminés à travers le pays.

Nous avons constaté que sur le plan intérieur, nous disposons de toute la capacité nécessaire. Surtout maintenant que nous avons les C-17, nous pouvons transporter cette capacité et les hommes et les femmes en uniforme avec beaucoup de facilité et beaucoup plus vite que ce n'était le cas par le passé. Nous avons tout ce dont nous avons besoin pour accomplir le travail.

•(1030)

Le président: Général, j'apprécie grandement vos propos et votre franchise devant le comité aujourd'hui dans le cadre de notre étude sur la disponibilité opérationnelle. Je forme l'espoir que nous pourrions produire un rapport qui présentera une utilité pour les Forces canadiennes, pour le public et le gouvernement, et bien sûr pour nos collègues du Parlement. Merci, général Semianiw de vous être joint à nous.

Je rappelle au comité que jeudi, le ministre MacKay comparaitra devant nous. Il a une réunion du Cabinet à 9 h 30, de sorte que je convoquerai la réunion à 8 h 15 pour que nous puissions passer une heure complète avec le ministre pour respecter son emploi du temps. Bien sûr, ce sera un peu plus tôt pour nous tous.

Le 6 décembre, nous accueillerons la Marine royale du Canada, et le 8 décembre, le vice-chef d'état-major de la défense. Le 15 n'est pas encore confirmé, mais j'espère que nous aurons l'Armée de l'air. Puis nous discuterons des directives pour la rédaction du rapport.

Monsieur McKay.

L'hon. John McKay: Le sous-comité ne s'est pas réuni depuis un certain temps. Je m'apprêtais à ne rien dire au sujet du ministre norvégien, mais j'ai été pris par surprise. Il aurait été bon de savoir à l'avance que le ministre norvégien devait venir.

Il en est de même du ministre MacKay, cela représente généralement une occasion pour l'opposition en particulier. Il s'avère que je ne serai pas au pays à ce moment-là. Il aurait été intéressant d'accueillir au moins quelques collègues de l'opposition, et il était disponible si l'on se fie aux dates. J'aurais aimé contribuer à cela, mais il s'avère que ce sera impossible. Je ne crois pas que ce soit une manière très collégiale de procéder.

Le président: J'en suis désolé. Le ministre ne nous a donné qu'une seule date, et nous devons remettre notre rapport avant le 6 décembre sur le Budget supplémentaire des dépenses si nous voulons que cela ait la moindre valeur pour la Chambre. Si nous voulons apporter une telle contribution, nous devons agir avant le 6 décembre, et malheureusement sa seule journée de disponibilité était jeudi.

L'hon. John McKay: Nous avons tous des emplois du temps dont il faut tenir compte ici.

En particulier, la comparution du ministre devant un comité est généralement considérée comme une occasion pour l'opposition de

poser des questions au ministre. Il s'avère que c'est une occasion manquée.

Le président: Oui, malheureusement, mais c'est ainsi que les choses se passent parfois.

Pour ce qui est du ministre norvégien, la chose nous a également pris par surprise. Nous étions en effet censés accueillir le commandant de l'Aviation royale du Canada...

L'hon. John McKay: Avec un sous-comité dynamique et un peu de collégialité, nous aurions pu démêler toute cette situation.

Le président: Sur ces entrefaites, je propose une motion de lever la séance.

Une voix: Motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous en avons fini.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>